



## DOCUMENT DE PROGRAMME

<b>Organisation(s) des NU bénéficiaire(s):</b> BIT, OIM, PNUD, UNOPS	<b>Domaine Prioritaire/Secteur :</b> Logement, planification urbaine, services de base
<b>Directeur du Programme:</b>  <b>Nom: Clément Belizaire</b>  <b>Adresse: Fermahe 55, Fort Jacques 9, numéro 18, Haïti</b>  <b>Téléphone: + 509 370 28 300</b>  <b>Courriel: keke83@hotmail.com</b>	<b>Ministère de l'Economie et des Finances/ FAES</b>  <b>Nom: Harry Adam</b>  <b>Adresse: Delmas 75#1- Port au Prince, Haïti</b>  <b>Téléphone: + 509 2246-8530</b>  <b>Courriel: harry@faeshaiti.org</b>
<b>N° du Programme:</b>	<b>Durée du Programme: 24 mois</b> <b>Date de démarrage estimée:</b>
<b>Nom du Programme:</b> Réhabilitation de 16 quartiers et retour volontaire des familles de 6 camps associés (Projet « 16 quartiers/6 camps»)	<b>Lieu(x) couvert(s) par le Programme:</b> 16 quartiers dans les communes de Delmas, Pétion ville et Port-au-Prince (Port-au-Prince, Haïti)
<b>Description du Programme:</b> Ce programme intégré vise à réhabiliter 16 quartiers de Port-au-Prince afin d'offrir aux résidents de ces quartiers ainsi qu'aux déplacés de six camps associés des solutions de logement durables et des conditions de vie améliorées à travers un meilleur accès aux services de base et des activités génératrices de revenu.	<b>Coût total du Programme:</b>  <b>UNDG HRF:</b> <b>Contribution du Gouvernement:</b> <b>Autres:</b>  <b>TOTAL À MOBILISER:</b> <p style="text-align: right;"><b>\$78,930,791</b></p>
<b>Objectifs de Reconstruction Nationale et Objectifs Immédiats:</b> Réhabilitation de 16 quartiers pour améliorer les conditions de vie à travers la participation communautaire	
<b>Résultats et Activités Clés:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les déplacés des six camps associés aux 16 quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement.</li> <li>- Le retour vers les quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité.</li> <li>- Une réhabilitation de 16 quartiers ciblés est promue sur la base des priorités de ses habitants.</li> <li>- L'augmentation des revenus et l'accès à l'emploi de ses habitants permet la pérennité des services sociaux de base et l'accès au crédit pour maintenir un logement adéquat.</li> <li>- Les capacités des acteurs Haïtiens sont renforcées afin de mener à bien la reconstruction en Haïti en appliquant le modèle des 16 quartiers.</li> </ul>	
<b>Montant Total Approuvé: \$ _____</b>	

01/09/2011

Au nom de:	Signature	Date	Nom/Titre
Autorité nationale		12-9-11	Ronald Baudin Ministre de l'économie et des finances
Organisation des NU bénéficiaire		6/09/2011	Jessica Faieta Directrice PNUD
Organisation des NU bénéficiaire		6/09/11	Antonio Cuciani Représentant BIT
Organisation des NU bénéficiaire		6/IX/2011	Luca Dall'Oglio Chef de Mission OIM
Organisation des NU bénéficiaire		06/09/2011	Brian Leo Treacy Représentant UNOPS
Coordinateur Résident des NU		6 Sept 2011	Nigel Fisher DSRSG/HC/RC



## RESUMÉ EXÉCUTIF

Après le séisme de Janvier 2010, 1.5 million de personnes se sont retrouvées sans abri et 634,000 personnes le sont toujours, réparties sur 1,001 camps de déplacés. D'un autre côté, des milliers de personnes vivant dans la pauvreté et dont le logement ne s'est pas complètement effondré suite au tremblement de terre, continuent à vivre dans des logements et des quartiers précaires de la capitale, exposés aux aléas climatiques et aux risques des catastrophes naturelles, sans accès aux services de base.

Il est aujourd'hui impératif d'entamer une reconstruction améliorée de Port-au-Prince, passant par l'identification de solutions de logement durables pour les personnes déplacées et les habitants des quartiers d'origine ainsi que l'amélioration des conditions de vie dans ces quartiers.

Ce programme pilote vise à faciliter la réhabilitation de seize quartiers (Morne Hercule, Morne Lazard, Nérette, Delmas 60 Argentine, Panaméricaine Haute, Panaméricaine Bas, Morne et Villa Rosa, Bas Canapé Vert, Bois Patate, Jean Baptiste, Mapou/Mont Elbo, Maïs Gâté 1 et 2, Barbancourt, Carrefour Clercine, Fond Delmas 31 et 33) à travers la reconstruction améliorée des logements, l'accès aux services de base priorités par la communauté et la création d'opportunités génératrices de revenu. En même temps, le projet vise à faciliter le retour aux personnes déplacées vivant dans six camps qui accueillent actuellement environ 5.000 ménages provenant principalement de ces seize quartiers, répartis sur les Communes de Port-au-Prince, Delmas et Pétionville.

Le projet a comme objectifs d'assurer que :

- Les déplacés de six camps associés aux 16 quartiers trouvent une solution durable de logement ;
- Le retour vers les quartiers d'origine soit facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité ;
- Une réhabilitation des 16 quartiers d'origine soit entreprise sur la base des priorités de ses habitants ;
- L'augmentation des revenus et l'accès à l'emploi de ses habitants permet la pérennité des services sociaux de base et l'accès au crédit pour maintenir un logement adéquat.
- Les capacités des acteurs Haïtiens soient renforcées afin de mener à bien la reconstruction en Haïti en appliquant le modèle des 16 quartiers ;

La réhabilitation des quartiers et l'accès à des solutions de logement durable va passer à travers des subsides à la location ou à la réparation/reconstruction de logements selon les normes de qualité et de sécurité requises aussi bien pour les familles habitant les quartiers d'origine que pour les personnes déplacées. Le projet prévoit ainsi également un appui à la formation des professionnels de la construction et des micros, petites et moyennes entreprises locales dans le secteur de la construction. La coordination et le bon déroulement du processus dans les quartiers sera assuré par le renforcement des comités de quartiers, qui permettra la création de plateformes de dialogue entre les différents niveaux de Gouvernement, le projet et les intérêts de la communauté. Une stratégie de communication étudiée sera mise en œuvre tout au long du programme pour assurer une bonne information et une interaction continue avec les bénéficiaires du programme.

Les dimensions protection et équité jouent un rôle primordial dans le programme, notamment dans son effort d'offrir le plus de choix possible aux habitants des quartiers et aux déplacés pour ce qui est des solutions de logement ainsi que des priorités d'investissement dans le développement des infrastructures et l'accès aux services. Le programme prévoit aussi d'investir un montant équivalent de ressources dans les solutions de logement que dans les interventions visant l'amélioration des conditions de vie dans le quartier, le développement des opportunités génératrices de revenu et de l'emploi et la réduction des risques.

Les parties prenantes de ce projet se situent à trois niveaux – les niveaux national, communal et local. Les parties prenantes primaires clé sont les mairies et les CASECS/ASECS d'une part et les comités de quartiers, les leaders communautaires d'autre part, sans oublier les familles bénéficiaires dans les quartiers et les camps ciblés. Des consultations continues avec ces acteurs est prévue afin d'assurer l'atteinte des objectifs du programme.

Vu la multi-dimensionnalité de ce programme et les recoupements potentiels avec des interventions en cours ou planifiées, la stratégie du programme est de rechercher activement des synergies avec d'autres projets et initiatives, notamment le Programme d'appui à la reconstruction du logement et des quartiers (*'Housing Support Project'*) qui couvre de nombreux domaines de renforcement de capacités et de collecte de données qui seront utiles à ce programme pilote (voir objectifs, résultats et activités clé du programme ci-dessous), le projet de déblayement de débris 1 et 2 du PNUD, le programme de formation du BIT et le projet de génération de revenus pour les femmes vulnérables du PNUD.

## Liste des abréviations

ASEC	Assemblée de la Section communale
BDS	<i>Business Development Services</i>
BIT	Bureau International de Travail
CASEC	Conseil d'Administration de la Section Communale
CNE	Centre National des Equipements
CNP	Comité National de Pilotage
CONATEL	Centre National des Télécommunications
CRC	Centres de Ressources Communaux
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DTM	<i>Displacement Tracking Matrix</i>
EDH	Electricité d'Haiti
FRH	Fonds de Reconstruction d'Haiti
GdH	Gouvernement de Haiti
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le Développement
INFP	Institut National de Formation Professionnelle
JPHRO	J/P Haitian Relief Organization
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports & Communication
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
OIM	Organisation Internationale pour la Migration
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU-HABITAT	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
OSC	Organisation de la société civile
OTI	<i>Office of Transition Initiatives</i>
PMU	<i>Programme Management Unit</i>
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SNU	Système des Nations Unies
UNOPS	<i>UN Office for Project Services</i>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RESUMÉ EXÉCUTIF</b>	<b>3</b>
<b>1. ANALYSE DE LA SITUATION ET CONTEXTE</b>	<b>7</b>
<b>2. JUSTIFICATION ET DEMARCHE DU PROGRAMME</b>	<b>8</b>
2.1 STRATEGIE ET DEMANDE DU GOUVERNEMENT HAÏTIEN	8
2.2 EVALUATION DES BESOINS	10
2.2.1 Méthodologie d'évaluation des besoins	10
2.2.2 Résultats des évaluations camps/quartiers	11
2.2.3 Analyse des parties prenantes	16
2.3 LOGIQUE D'INTERVENTION	18
2.3.1 Objectif Global	18
2.3.2 Analyse des Risques et Hypothèses	18
2.3.2.1 Analyse des risques et mesures correctives	20
2.3.2.2 Hypothèses et conditions préalables	23
<b>3. LE CADRE OPERATIONNEL</b>	<b>23</b>
3.1 LOCALISATION EXACTE DE L'ACTION	23
3.2 BENEFICIAIRES	24
3.2.1 Nombre total de bénéficiaires directs	24
3.2.2 Statut des bénéficiaires directs	24
3.2.3 Modalités d'implication des bénéficiaires directs dans la conception de l'action	25
3.2.4 Autres bénéficiaires potentiels	25
3.3 OBJECTIFS, RESULTATS ET ACTIVITES	26
3.3.1 Aperçu opérationnel de l'action	26
3.3.2 Objectif spécifique 1: Les déplacés des six camps associés aux quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement	30
3.3.3 Objectif spécifique 2: Le retour vers les quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité	35
3.3.4 Objectif spécifique 3 : Promouvoir une meilleure réhabilitation de 16 quartiers cibles sur la base des priorités de ses habitants	41
3.3.5 Objectif spécifique 4 : Appuyer les acteurs Haïtiens afin de mener à bien la reconstruction en Haïti en appliquant le modèle des 16 quartiers	47
3.3.6 Stratégie de communication	48
3.4 PLAN DE TRAVAIL	52
<b>4. BUDGET DU PROGRAMME</b>	<b>55</b>
4.1 L'ÉTENDUE DE LA PHASE 1	56
<b>5. ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE MISE EN OEUVRE</b>	<b>68</b>
5.1 STRUCTURE DE GESTION DU PROGRAMME	68
5.2 COMITÉ NATIONAL DE PILOTAGE (CNP) / STEERING COMMITTEE	68
5.3 UNITE DE GESTION DU PROGRAMME / PROGRAMME MANAGEMENT UNIT (PMU)	69
5.4 AGENCES CHEFS DE FILE DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	70
5.5 MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'OEUVRE	71
<b>6. SUIVI EVALUATION ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS</b>	<b>72</b>
<b>7. ANNEXES</b>	<b>76</b>

## 1. ANALYSE DE LA SITUATION ET CONTEXTE

Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre de magnitude 7,3 sur l'échelle de Richter a frappé Haïti, à environ 16 km de la capitale, Port-au-Prince. Le tremblement de terre a laissé plus de 200 000 morts et 1,5 million de personnes sans abri. La grande majorité des déplacés internes par le séisme ont cherché refuge dans des camps spontanés ainsi que sur des terrains publics et privés dans les zones urbaines, tandis que d'autres ont quitté les zones directement touchées par le tremblement de terre vers la périphérie des centres urbains ou dans les zones rurales. Bien que le nombre de personnes vivant dans des camps ait diminué, il reste élevé et environ 634 000 personnes résident aujourd'hui toujours dans des camps.<sup>1</sup>

La majorité des populations résidant dans les camps provient de quartiers précaires qui abritaient 80% de la population avant le tremblement de terre. Dû à la très forte densité de ces quartiers, les sinistrés n'ont eu d'autres alternatives que de se regrouper dans des camps, le plus souvent très proches de leur quartier d'origine. Des milliers de personnes vivant dans la pauvreté et dont le logement ne s'est pas complètement effondré suite au tremblement de terre, continuent d'ailleurs à vivre dans ces quartiers précaires de la capitale, exposés aux aléas climatiques et aux risques des catastrophes naturelles, sans accès aux services de base.

Jusqu'à présent, la réparation et la reconstruction des maisons endommagées ou détruites ont été presque insignifiantes. La majeure partie des organisations internationales continue à se concentrer sur l'assistance humanitaire, principalement destinée aux familles vivant dans des camps. Cette assistance s'est concentrée sur la provision d'abris et de services temporaires.

Cette situation est préoccupante à plus d'un titre :

- Des ressources importantes sont dépensées pour des solutions provisoires alors que ces ressources pourraient être investies dans des solutions de long terme ;
- Les solutions provisoires actuelles en terme de logement (abris transitoires) seront un obstacle à la reconstruction définitive, car elles sont souvent mises en œuvre sur les mêmes terrains que la reconstruction définitive devra se faire ;
- La population vivant dans les camps ou dans des abris n'a toujours pas de perspectives à long terme pour des solutions durables de relogement ;
- La population vivant dans les quartiers précaires n'a pas de perspectives d'amélioration de ses conditions de vie.

Dans le cadre de son programme des premiers 100 jours, le Président Martelly s'est ainsi donné pour objectif de lancer la reconstruction et envoyer un signal clair à la population sur le fait que la situation post-séisme se règle progressivement et durablement à travers l'amélioration du logement et de l'espace urbain.

---

<sup>1</sup> Estimation OIM, mai 2011

## 2. JUSTIFICATION ET DEMARCHE DU PROGRAMME

La stratégie générale du programme veut s'appuyer sur les deux axes suivants :

- Offrir des solutions durables de logement et une amélioration des conditions de vie pour les habitants de 16 quartiers à travers la réhabilitation de ces quartiers ;
- Faciliter par là également le retour des déplacés des six camps associés à ces quartiers.

La stratégie du Gouvernement pour la réhabilitation des quartiers et la reconstruction de logements a été conçue pour :

- Aider les propriétaires à reconstruire et les locataires à recouvrer leurs droits de locataires ;
- Améliorer la sécurité des maisons, ainsi que la sécurité et la fonctionnalité des quartiers par le biais de la planification communautaire et d'une approche visant à « mieux reconstruire » ;
- Réduire le nombre de maisons et de quartiers se trouvant dans des endroits à risques et indésirables, en recourant à l'évaluation des risques et à la réinstallation ;<sup>2</sup>
- Améliorer l'accès aux services de base et aux activités génératrices de revenu ;
- Assurer que la reconstruction et la construction de nouveaux logements contribuent à la rénovation urbaine et au développement régional, comme prévu dans le plan à long terme de reconstruction du gouvernement.
- Améliorer la situation socio-économique des quartiers par la qualification des habitants et entreprises au processus de reconstruction et à la provision des services nécessaires à la cohésion sociale des quartiers.

La stratégie s'inscrit dans les efforts de planification urbaine du Gouvernement à différentes échelles (quartiers, communes et agglomération). La restructuration des quartiers prendra ainsi en compte les choix urbanistiques qui seront faits à l'échelle de l'agglomération pour en améliorer le fonctionnement et promouvoir un accès équitable à la ville et aux services. Cette stratégie sera complémentaire à d'autres efforts allant dans le sens de la création de solutions de logement dans de nouveaux quartiers péri-urbains (combinaison logement, services, emploi) qui permettraient éventuellement d'accueillir les propriétaires ne pouvant pas se réinstaller dans ou à proximité de leur quartier d'origine.

### 2.1 Stratégie et demande du Gouvernement Haïtien

Pour lancer la reconstruction, des mesures gouvernementales seront annoncées, clairement communiquées et mises en œuvre dans les plus brefs délais. Il s'agit de :

- Clarifier qu'être dans un camp ne donnera pas le droit à une maison. Les déplacés propriétaires recevront un appui technique et financier pour reconstruire leur logement. Les locataires recevront un appui financier pour retrouver un logement locatif ou réparer/reconstruire avec l'accord du propriétaire ;

---

<sup>2</sup> Une stratégie de relocalisation pour les ménages habitant des zones à risques ("zones rouges") va s'avérer nécessaire à moyen et long terme pour accompagner cet effort.



- Mettre en place les mécanismes de validation des statuts de la tenure en reconnaissant la tenure du bâti sans statuer sur le statut de propriété de la terre ;
- Informer largement sur les zones non-constructibles et mettre en place les instruments de contrôle y relatifs, y compris à travers les canaux communautaires; formuler une politique de relocalisation des personnes vivant dans des zones à risques (« zones rouges »);
- Mettre en place les mécanismes de supervision et de contrôle de qualité de la construction du logement ;
- Fermer effectivement des carrières d'exploitation produisant des agrégats impropres à la construction et appui au secteur privé Haïtien pour établir des filières de production et d'approvisionnement en matériaux de construction de qualité, comme mesure indispensable pour assurer la qualité de la reconstruction ;
- Diminuer au plus vite des programmes de fournitures d'abris transitoires et rediriger les ressources disponibles pour ces programmes vers des actions durables, notamment la gestion des débris, la réparation, la fourniture de services de base, les mesures d'atténuation des risques, etc. ;
- L'annonce du lancement de la reconstruction s'adressera aussi à la communauté internationale afin de clarifier son rôle dans l'appui au processus de reconstruction mis en œuvre par les Haïtiens eux-mêmes. Tout en continuant à répondre aux besoins humanitaires encore existants, la communauté internationale devrait rediriger les programmes d'urgence vers des actions durables. Il ne sera plus possible de fonctionner sur des fonds presque uniquement d'urgence et il est nécessaire de mettre au plus vite à disposition les financements de développement promis, afin d'appuyer le démarrage de la reconstruction. Il faudra aussi formuler et mettre en œuvre des programmes d'appui financier et technique à la reconstruction afin de donner les moyens aux Haïtiens de reconstruire, en mieux, leur logement et leurs quartiers, et des communautés et utilisant des matériaux et modèles importés.

Le Gouvernement a demandé l'appui du Système des Nations Unies pour initier la mise en œuvre de sa stratégie pour la reconstruction définitive et poser les bases opérationnelles et financières d'une telle stratégie, ce en étroite coordination avec les autres acteurs appuyant la reconstruction.

Pour formuler et lancer ce programme pilote, le Gouvernement a choisi les Nations Unies comme partenaire privilégié sur base des avantages comparatifs suivants :

- Expertise normative conjointe et la promotion et le soutien à la mise en œuvre du droit international, y compris les OMD et les instruments relatifs aux droits humains ;
- Capacité de mobilisation des partenaires nationaux et internationaux ;
- Soutien et engagement envers les priorités nationales de développement, le développement des capacités, l'appui technique et l'appropriation nationale ;
- L'accès aux meilleures pratiques mondiales et les leçons tirées des expériences des agences de l'ONU ;
- Capacité à piloter des programmes et projets novateurs et à les porter à l'échelle lorsque ces programmes/projets ont fait leur preuve ;
- Neutralité et impartialité.

Vu la multi-dimensionnalité de ce programme et les recoupements potentiels avec des interventions en cours ou planifiées, la stratégie du programme est de rechercher activement des synergies avec d'autres projets et initiatives, notamment le Programme d'appui à la reconstruction du logement et des quartiers ('Housing Support Project') qui couvre de nombreux domaines de renforcement de capacités et de collecte de données qui seront utiles à ce programme pilote (voir objectifs, résultats et activités clé du programme ci-dessous), le projet de déblayement de débris 1 et 2 du PNUD, le programme de formation du BIT, le projet de génération de revenus pour les femmes vulnérables du PNUD, les CARMEN et tous les centres de ressources communautaires et les projets exécutés par les ONGs dans les 16 quartiers, ainsi que le projet financé par OTI pour travailler à Pl. St Pierre et Pl. Boyer.

<p><b>Programme d'appui à la reconstruction du logement et des quartiers ('Housing Support Project')</b></p> <p><b>Objectifs de Reconstruction Nationale et Objectifs Immédiats:</b> Le Programme d'appui a pour objectif de fournir au gouvernement, à la CIRH et aux partenaires d'appui techniques et financiers les outils de base d'aide à la décision et de coordination pour la reconstruction du logement et des quartiers</p> <p><b>Résultats et Activités Clés:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des données de base sur les quartiers, les bâtiments, les ménages, le statut d'occupation des logements, ainsi que sur les services sociaux de base et l'emplacement des infrastructures communautaires.</li> <li>• Développer un système d'information géographique sur le logement et les quartiers, comme outil d'information et d'aide à la décision pour le programme de reconstruction et permettant la définition, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement urbains.</li> <li>• Doter le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) de moyens humains, techniques et financiers pour assurer un appui aux communes. Renforcer les capacités des communes pour coordonner, superviser, communiquer, et assurer le contrôle de qualité et le suivi des programmes de reconstruction dans leurs territoires respectifs. Créer au sein des communautés des lieux de formation et d'information et appuyer les communautés dans les projets de retour, reconstruction et relogement.</li> <li>• Renforcer les capacités du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) pour orienter, diriger et coordonner la préparation des plans stratégiques de développement régional et urbain et les stratégies de reconstruction y relatives ; et mobiliser et coordonner les acteurs locaux pour l'exécution de projets urbains stratégiques et mieux assurer la gestion du cadre bâti urbain.</li> </ul>
--

## 2.2 Evaluation des besoins

L'évaluation des besoins s'inscrit sur les axes suivants :

1. Besoins en matière de solutions de logement de familles dans les seize quartiers ciblés ;
2. Besoins en matière de solutions de logement des familles dans les six camps associés ;
3. Besoins en matière d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers ;
4. Besoins en matière d'accès à l'emploi et le revenu.

### 2.2.1 Méthodologie d'évaluation des besoins

Méthodologiquement, l'évaluation des besoins s'est basée sur l'analyse des bases de données existantes,

notamment le nombre estimé des familles dans les quartiers ciblés,<sup>3</sup> les données existantes en matière de services et infrastructures et les interventions des partenaires dans ces quartiers<sup>4</sup> ainsi que les données de l'enregistrement des personnes déplacées dans les camps, couvrant leur statut auto-déclaré en tant que propriétaire ou locataire ainsi que le statut MTPTC (auto-déclaré) de leur logement.<sup>5</sup> Les données disponibles relatives aux services et aux interventions des partenaires dans les quartiers – en particulier les données ventilées par commune – ont été cartographiées à l'aide des données GPS afin de faire le point de la situation dans chaque quartier.

Pour les données relatives à l'identification des bénéficiaires et l'évaluation des besoins qui ne sont pas disponibles dans l'immédiat, le programme prévoit la collecte comme une partie intégrale de sa mise en œuvre. Ainsi, l'identification de bénéficiaires se fera avec l'aide des comités existants dans les camps et les quartiers. Dans sa composante « amélioration des conditions de vie dans les quartiers », le programme prévoit également une identification participative au niveau communautaire des besoins et des priorités d'investissement.

D'autres données vont devenir disponibles une fois que la mise en œuvre sera entamée et pourront appuyer l'évaluation des besoins, notamment pour ce qui est de la composante concernant l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers. Il s'agit là entre autres des résultats de l'enquête ONU-HABITAT<sup>6</sup> et les résultats du recensement scolaire en cours. Une étude sur l'évaluation de risques actuellement en cours par la Banque Mondiale devrait également devenir disponible.

### 2.2.2 Résultats des évaluations camps/quartiers

Il est estimé que les 16 quartiers ciblés accueillent 28 216 familles, avec des grandes différences en termes de taille de quartier (de 8 374 familles à Mais Gâté et 331 familles à Panaméricaine H). Les quartiers diffèrent également pour ce qui est de l'impact du séisme sur les infrastructures de logement. Pour certains quartiers, notamment Mont Elbo, Fonds Delmas, Mais Gâté et Barbancourt, les maisons vertes représentent plus de la moitié des structures ; pour d'autres, c'est les maisons rouges qui prédominent (More et Villa Rosa, Bois Patate, Nérette, Panaméricaine B) (voir également les Cartes 1 et 2 en annexe). Ces derniers sont susceptibles de nécessiter des interventions en matière de démolition, de déblayage de débris et de reconstruction permanente plus importantes que d'autres pour lesquels la réparation de maisons jaunes va constituer le gros des interventions en matière de logement.

	# de familles	Rouge	%	Jaune	%	Vert	%	TOTAL
1 Villa Rosa	2,941	468	80%	61	10%	53	9%	582
2 Morne Rosa		67	11%	156	25%	411	65%	634
3 Bas Canapé Vert	781	189	42%	134	30%	128	28%	451

<sup>3</sup> Données MTPTC

<sup>4</sup> Données fournies par les huit « clusters » thématiques pertinents (camps, relèvement immédiat, logement, éducation, santé, nutrition, eau & assainissement, protection), enquête UN-HABITAT recensant les partenaires présents dans les 16 quartiers d'origine ainsi que les données existantes DINEPA, MSPP, MTPTC.

<sup>5</sup> IOM *Displacement Tracking Matrix* (DTM), Mars 2011

<sup>6</sup> ONU-HABITAT, Enquête « Appui au retour dans 16 quartiers prioritaires - Questionnaire d'identification des initiatives et des capacités des partenaires » (en cours)

4	Bois patate	1,773	216	51%	107	25%	101	24%	424
5	Jean Batiste	338	76	41%	50	27%	60	32%	186
6	Mapou/Mont Elbo	526	27	9%	59	21%	200	70%	286
7	Delmas 60 Argentine	2,582	469	32%	469	32%	518	36%	1,456
8	Panaméricaine Haute	395	80	36%	48	22%	93	42%	221
9	Panaméricaine Bas	969	276	50%	114	21%	161	29%	551
10	MorneHercule	1,531	292	34%	273	32%	296	34%	861
11	Morne Lazard	1,861	343	32%	332	31%	394	37%	1,069
12	Nerette	1,002	299	52%	144	25%	136	23%	579
13	MaisGaté B	10,192	67	12%	110	20%	364	67%	541
14	MaisGaté A		594	12%	1,414	28%	3,034	60%	5,042
15	Barbancourt	599	48	15%	111	34%	171	52%	330
16	Carrefour Clercine	645	53	15%	79	22%	220	63%	352
17	Fond Delmas 31	1,355	103	14%	149	20%	491	66%	743
18	Fond Delmas 33	726	59	15%	134	33%	208	52%	401
	TOTAL	28,216	3,726		3,944		7,039		14,709

L'importance de la reconstruction de logement et la recherche de solutions de logement qui accommodent plusieurs familles (par ex. maison jumelées, maisons à étage) devient claire si on considère qu'avec le retour des personnes déplacées dans leur quartier d'origine déclaré, le déficit de logement va s'accroître d'avantage. Par ailleurs, on dénombre 34 camps de déplacés dans le voisinage immédiat des quartiers de retour (voir Carte 3 en annexe). En parallèle à la mise en œuvre de ce programme, un plan de construction de nouveaux logements plus compréhensif et la formulation d'une politique de relocalisation seront donc nécessaires d'autant plus si on considère que viendront s'ajouter au déficit de logement les maisons jaunes et rouges en zones à risques qui ne pourront pas être réparées ou reconstruites au même endroit.

En tout, il est ainsi estimé que dans les six quartiers prioritaires, 3 726 maisons rouges seraient à démolir et 298 080 m<sup>3</sup> de débris déblayer pour un coût estimatif de \$ 16 394.400.<sup>7</sup> Également, 3 944 maisons jaunes devront être réparées et les ménages auront besoin d'accès au capital, à l'expertise dans le domaine de la construction/réparation selon les normes parasismiques et des matériaux de qualité. Des estimations de coûts précises sont difficiles à réaliser à la lumière des différences dans la taille des maisons, l'étendue des dommages, les matériaux de construction nécessaires, l'emplacement de la maison, mais sur base d'expériences en cours, il est estimé que le coût pour la réparation d'une unité est de \$1 500 en moyenne.

Dans ce contexte de reconstruction et réparation de maisons jaunes, il sera également nécessaire d'augmenter le nombre de professionnels de la construction. Le Bureau International du Travail (BIT) a identifié à travers des enquêtes auprès d'entrepreneurs de la construction qu'il existe un énorme déficit de main d'œuvre spécialisée et seul un petit nombre de petits entrepreneurs, techniciens et ouvriers du secteur de la construction pourraient être impliqués dans la reconstruction de Port au Prince et du pays en général. Principalement pour les raisons suivantes :

<sup>7</sup> Sur base d'un coût moyen estimatif de \$55 par m<sup>3</sup> à Port-au-Prince et 80 m<sup>3</sup> par maison démolie (ces coûts incluent la démolition).

- a) Il existe un nombre très limité de techniciens et ouvriers qualifiés et certifiés dans le secteur de la construction. Ceux qui ont été formés dans le passé ont pour la plupart émigré en République Dominicaine ou dans d'autres pays par manque d'opportunités d'emploi en Haïti ;
- b) Avant le séisme, les institutions de formation professionnelles n'ont pas considéré la construction comme un secteur prioritaire de formation. De plus la majorité de formations actuellement données ne garantissent pas une certification accréditée par le ministère de l'éducation. ;
- c) Peu d'ouvriers et techniciens du secteur de la construction sont certifiés en construction parasismique. ;
- d) Les petits entrepreneurs du secteur de la construction travaillent majoritairement dans l'économie informelle et ne sont pas qualifiés à répondre aux appels d'offre et à participer comme fournisseurs de services pour les grandes entreprises de construction Haïtiennes ou étrangères qui gagneront les marchés publics et privés.

Le renforcement de la formation technique des contremaitres, des ouvriers spécialisés et des ouvriers semi qualifiés aux techniques de construction parasismiques, basées sur des normes standardisés par le gouvernement, permettra de bâtir des logements sûrs et durables ainsi qu'améliorer les conditions de vie de la population. Il permettra également aux travailleurs formés d'améliorer l'offre technique de qualité dans leurs métiers respectifs.

Il est crucial de maximiser les effets des investissements et revenus générés par la reconstruction, lesquels créeront une augmentation de la demande de biens et services dans les quartiers. Cependant pour permettre un effet multiplicateur de la relance économique, il est essentiel de pouvoir produire les biens et services essentiels en demande dans les quartiers. Ne pas donner les qualifications professionnelles à la population active, ni les compétences de gestion et de réseaux aux entreprises locales portera à néant les espoirs de relance économique dans les quartiers malgré les injections financières liés à la reconstruction.

Une première estimation de l'étude BIT-PNUD sur le marché du travail à Port au Prince montre qu'environ 50% de la population active est au chômage et que 80% des entreprises sont informelles. Le manque de connaissances techniques, d'organisation et de gestion, associé à l'accès limité à la technologie, aux finances, aux marchés, aux programmes d'appui et le manque d'information et de connaissance des filières économiques et emplois porteurs, entraîne des restrictions importantes sur la compétitivité et la productivité de cette économie informelle et sur son accès à la formalité.

Pour les raisons mentionnées dans les paragraphes ci-dessus, il est essentiel de lier aux efforts de reconstruction des quartiers, une composante de développement économique visant à qualifier la population et les entreprises du quartier à répondre à la demande suscitée par la relance économique générée par la reconstruction des quartiers et ainsi construire les fondations d'une amélioration sociale et économique durable à long terme.

En réponse à ces considérations et comme détaillé dans la section « Resultat 3.3. L'accès à l'emploi et aux revenus dans les quartiers est amélioré », le programme implémentera des activités tels que l'identification des opportunités économiques dans chaque quartier, le renforcement des capacités de gestion et d'accès à la finance des MPMEs ainsi leur mise en réseau, la formation professionnelle des femmes et jeunes actifs pour les professions demandées par le marché du travail ou encore la mise en

place d'équipes de maintenance des infrastructures.

Une cartographie et une liste des services et intervenants existants a été entamée (voir Cartes 5 et 6 en annexe), mais le choix (du domaine) d'intervention devra être déterminée au niveau de chaque quartier de manière participative. Le tableau ci-dessous offre un aperçu des services par quartier pour lesquels les données ont pu être recueillies (données incomplètes) :

QUARTIER	Structure de santé <sup>8</sup>	Points d'eau <sup>9</sup>
Morne Hercule	Service de Santé FONDEFH	0
Morne Lazard	//	1
Nerette	//	0
Delmas 60	Polyclinique Croix Dieu + Save the Children	2
Morne et Villa Rosa	Hôpital Canapé Vert, Tente PSY (ACF), Dispensaire Cite Mericaïn	1
Bas Canapé Vert	//	0
Bois Patate	//	1
Jean Batiste	MdM, Japanese BHC Unit	0
Mapou/Mont Ebo	TurgeonHospital Center	1
Mais Gaté	CM Mais Gate, AMI, CHAPI, CHOSCAL, CPFO + MdM, Merlin, World Hope International	30
Barbancourt	//	1
Clercine	CM de Tabarre + MSF	3
Fonds Delmas 31	Grace ChildrenHospital	3
Fonds Delmas 33	La Paix, Spanish/Columbian Field Team, MSPP/CMS	3
Panaméricaine H	//	0
Panaméricaine B	//	0

Il est clair que les besoins en matière de services de base (éducation, santé, eau et assainissement) et d'infrastructure de base (voies d'accès, électricité) sont grands et ne peuvent être chiffrés ici. Même s'il ne sera pas possible de réhabiliter les quartiers complètement dans le cadre de ce projet, un effort devra être fait – ensemble avec les communautés – pour augmenter les capacités des services existants pour accommoder les personnes déplacées de retour dans le quartier et améliorer les services priorités par la

<sup>8</sup> Données Cluster Santé & MSPP (incomplet)

<sup>9</sup> Kiosque privé, forage, fontaine publique (données Cluster WASH & DINEPA)

communauté. Ceci devra s'accompagner par la création des opportunités de génération de revenu et des mesures de prévention de risques dans le quartier.

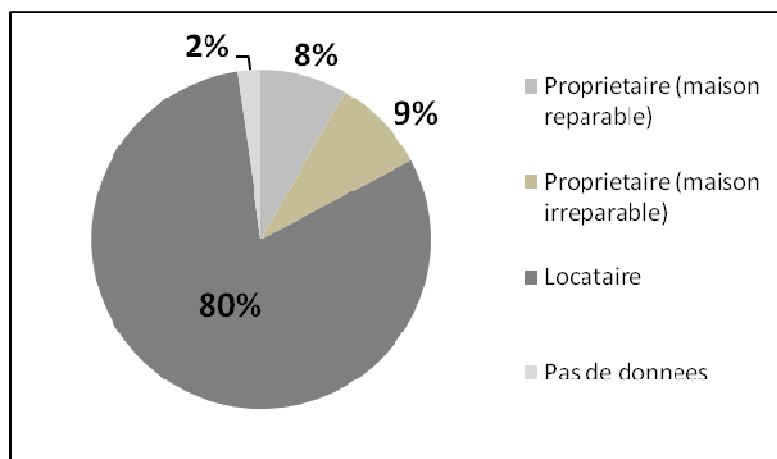
Pour ce qui est des camps de déplacés, sur base des résultats de l'enregistrement de mai 2011, les six camps visé par ce programme (Place Saint Pierre, Place Boyer, Primature, Canapé Vert, Stade Sylvio Cator et Mais Gâté) accueillent actuellement 5.239 familles, le camp de « Mais Gâté » étant le plus important avec 2.442 familles. La majorité des familles de déplacés dans ces six camps déclarent provenir des 16 quartiers d'origine ciblés par ce programme, souvent adjacents aux camps où les déclarants se sont réfugiés.<sup>10</sup> 38% (1.976) des familles de déplacés n'ont pas indiqué de quartier d'origine précis. Le nombre exact de familles vivant dans les camps devrait être révisé sur base d'une méthodologie éprouvée.

QUARTIERS	FAMILLES CAMPS						
	Pl. Boyer	Pl. St. Pierre	Primature	Pl. Canapé. Vert	MaïsGaté	Stade Sylvio Cator	TOTAL
MorneHercule	174	126					300
Morne Lazard	149	108					257
Nerette	208	150					358
Delmas 60			79				79
Panamericaine H			20				20
Panamericaine B			165				165
Morne/Villa Rosa				88			88
Bas Canapé Vert				85			85
Bois patate				37			37
Jean Batiste				15			15
Mapou/Mt. Elbo				39			39
Mais Gaté					1200		1200
Barbancourt					82		82
Clercine					22		22
Fonds Delmas 31					412		412
FondsDelmas 33					104		104
Autre	356	258	135	106	622	499	1976
	<b>887</b>	<b>642</b>	<b>399</b>	<b>370</b>	<b>2442</b>	<b>499</b>	<b>5239</b>

Il est estimé – sur base du statut auto-déclaré des familles dans les camps – que la très grande majorité (80%) des familles est locataire. Seuls environ 20% déclarent être propriétaires, divisés en partie égale entre propriétaires de maisons « réparables » et « non-réparables ». Il est donc clair dès à présent que la solution locative devra être privilégiée pour la majeure partie des personnes vivant dans les six camps

<sup>10</sup> Morne Hercule, Morne Lazard, Nérette, Delmas 60, More Rose, Villa Rosa, Bas Canapé Vert, Bois Patate, Jean Batiste, Mapou/Mont Elbo, Maïs Gâté A, Maïs Gâté B, Barbancourt, Clercine, Fonds Delmas 31, Fonds Delmas 33, Panaméricaine H, Panaméricaine B. Seul pour le camp « Stade Sylvio Cator », les quartiers d'origine n'ont pas pu être définis de manière claire.

prioritaires.<sup>11</sup> Le parc locatif devra par conséquent être restauré dans les meilleurs délais pour permettre le retour des déplacés dans les quartiers d'origine, en particulier ceux qui comptent une majorité de maisons « jaunes » et « rouges » (voir ci-dessus).



### 2.2.3 Analyse des parties prenantes

Les parties prenantes nationales pour ce projet se situent à trois niveaux, aux niveaux du gouvernement national, communal et local. A cet effet de nombreuses consultations ont eu lieu avec les principaux acteurs de ces trois niveaux dans le but de nous assurer de leur appropriation du projet.

Au niveau du gouvernement, les mandats de plusieurs Ministères – le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, des Travaux Publics, de l'Economie et des Ministères et agences autonomes sectoriels (éducation, santé, eau) – sont impliqués sous les différents objectifs du programme.

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, au travers de sa direction des collectivités territoriales, sera intéressé aux activités du programme dans les camps de déplacés ainsi que dans les quartiers de retour. La direction des collectivités territoriales étant la direction de tutelle des mairies au sein du ministère, fournira l'appui technique et support administratif aux mairies à travers les ATL (agences techniques locales) prévues dans le programme d'appui à la reconstruction des Nations Unies.

Le Ministère des travaux publics le MTPTC ayant les attributions normatives et de régulation des réparations de maisons jaunes et reconstruction des maisons rouges, aura pour mission de valider les actions qui vont être prises dans ce programme dans les domaines de la construction, l'urbanisation sans oublier les évaluations de risques. Le MTPTC fournira le support technique aux CRC (centres de ressources communales) du programme d'appui à la reconstruction de l'ONU par la création, au sein de ces centres de capacités de supervision des réparations et des nouvelles constructions dans le but de renforcer l'application des normes imposées par le MTPTC. En ce qui a trait aux aménagements urbains

<sup>11</sup> Dans l'expérience faite par l'ONG *Concern Worldwide* dans Camp Oscar, 90% des personnes vivant dans le camp ont choisi la solution locative (contre 10% qui ont choisi un abri temporaire).



d'amélioration des conditions de vie et accès aux services de base, le MTPTC donnera son appui avec sa direction de génie urbain et les agences autonomes qui sont sous sa tutelle telles : DINEPA, EDH, CNE, CONATEL, etc.

Il conviendra également de noter que, surtout dans la future phase « à l'échelle » du programme, on pourra s'attendre également à une implication des Ministères des Finances et des Affaires Sociales, étant donné les impacts fiscaux et sociaux du programme.

Au niveau communal, l'appropriation du programme et de ces objectifs par les mairies ainsi que les CASECS et ASECS sera crucial. En effet, sans le 'buy-in' du **niveau communal**, les objectifs du projet ne pourront être atteints. Le projet devra s'insérer et compléter les efforts de réhabilitation des quartiers sous l'égide des autorités communales. Sa mise en œuvre va compter sur l'interface dans les mairies entre les comités dans les camps et les plateformes de coordination dans les quartiers ainsi que sur leurs capacités de supervision d'une planification et d'une reconstruction de qualité dans les quartiers.

Les parties prenantes primaires du projet se situent bien sûr au **niveau local**. Ici, les principales parties prenantes sont susceptibles de varier de quartier en quartier selon les dynamiques locales, mais elles vont inclure les comités de quartier, dans certains cas les élus de ville, les leaders communautaires, sans oublier les habitants des quartiers et les familles déplacées, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Le niveau local a une importance particulière en matière de priorisation des domaines d'investissement pour l'amélioration du quartier. C'est aussi au niveau local que se situent les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) du secteur de la construction localisées dans les quartiers et les contremaitres et boss du secteur de la construction. Au bout du compte, la réhabilitation ne pourra se faire qu'avec l'acceptation, l'appui et la participation des habitants de quartiers et des communautés de déplacés. Les acteurs locaux et les organisations communautaires devront ainsi bénéficier d'un encadrement efficace répondant à leurs besoins et des produits de communication clairs et ciblés pour faciliter la compréhension des différents processus en cours et maximiser les bénéfices du projet pour la communauté.

Dans le cadre de la formation professionnelle, le projet renforcera massivement les capacités techniques des contremaitres, artisans et ouvriers semi-qualifiés. Ce renforcement vise à répondre à la demande d'acteurs qualifiés à la construction parasismique et ce à travers le renforcement graduel des institutions sélectionnées de formation professionnelle accréditées par l'Institution Nationale de Formation Professionnelle (INFP). Cet appui s'inscrit comme une étape préparatoire au renforcement du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

Vu l'ambition du projet et son impact sur plusieurs quartiers à travers Port-au-Prince, le projet va compter également des **parties prenantes secondaires**, situées en dehors des quartiers et des camps directement visés par le projet. En effet, les aides au logement dans les quartiers et les investissements dans l'amélioration des conditions de vie ainsi que les allocations dans les camps sont susceptibles de créer des attentes dans les zones non-ciblées (voir aussi l'analyse des risques). La stratégie de communication autour de ce projet devra donner une attention particulière aux attentes générées en dehors des camps et quartiers prioritaires afin de faciliter non seulement l'atteinte des objectifs du projet, mais également permettre plus tard son extension à d'autres zones de Port-au-Prince.

Des nombreux partenaires au développement œuvrent dans les domaines couverts par ce projet – de l'enregistrement dans les camps à la provision des services de santé et éducation dans les quartiers. Ces partenaires techniques et financiers incluent les agences du Système de Nations Unies, les institutions financières internationales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les institutions de micro-finance, les ONG locales et internationales ainsi que le secteur privé. Une liste provisoire basée sur l'information des « clusters » thématiques a été établie (voir annexe) ; cette liste sera complétée et validée pour chaque objectif du projet avant le démarrage des activités.

Une évaluation systématique des capacités financières et institutionnelles de mise en œuvre détaillée des parties prenantes citées ci-dessus n'a pas pu être effectuée. Il est d'ailleurs estimé qu'une grande partie des activités de renforcement de capacité sera entreprise sous le « *Programme d'appui à la reconstruction du logement et des quartiers* » (voir ci-dessus). Pour faciliter les leçons apprises et la portée à l'échelle du programme, des mécanismes des gestions des connaissances et un système de suivi-évaluation ont été prévus.

Un état des lieux des financements existants dans différents domaines du programme a été amorcé afin d'explorer les synergies possibles et/ou une réallocation géographique des ressources de certains partenaires. Une analyse des besoins financiers supplémentaires a été établie.

## **2.3 Logique d'intervention**

### **2.3.1 Objectif Global**

**L'objectif global consiste à réhabiliter 16 quartiers pour améliorer les conditions de vie à travers la participation communautaire.**

Les objectifs spécifiques se déclinent de la manière suivante :

- **Objectif spécifique 1** - Les déplacés dans six camps associés aux 16 quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement;
- **Objectif spécifique 2** - Le retour vers les 16 quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité;
- **Objectif spécifique 3** - Une meilleure réhabilitation de 16 quartiers ciblés est promue sur la base des priorités de ses habitants;
- **Objectif spécifique 4** - Les acteurs haïtiens sont appuyés afin de mener à bien la reconstruction en Haïti en appliquant le modèle des 16 quartiers.

Un des préalables de ce programme est la mise en place d'une stratégie de communication transversale aux composantes du programme. Cette stratégie vise une bonne communication de l'information aux bénéficiaires et le feedback des bénéficiaires pour éviter la montée de frustrations qui pourrait compromettre les résultats escomptés.

### **2.3.2 Analyse des Risques et Hypothèses**

Une évaluation des risques a été entreprise par objectif pour ce projet. Le nombre le plus important de

risques possibles et probables ont été identifiés par rapport à l'objectif 1, notamment concernant le choix de départ des camps des familles de déplacés. Inévitablement, cette étape présente certaines tensions entre l'objectif de fermeture des camps et la protection des droits des personnes déplacées dans le cas où les options de logement proposées ne répondraient pas aux attentes des déplacés. Dans sa gestion des risques, le projet devra tenir compte de ce facteur humain déterminant qui pourrait mettre en péril l'atteinte de l'objectif avec une stratégie de communication ciblée, une présence continue dans les camps et la mise en place de mécanismes de médiation.

Sous l'objectif spécifique 1, le projet fait également face à des risques d'ordre stratégique, lié à des contraintes possibles qui sont au-delà de la portée du projet, mais qui pourraient potentiellement entraver l'atteinte de l'objectif en matière de solutions de logement durable. Ces contraintes sont notamment liées au manque possible de logements disponibles dans les quartiers d'origine ou même à proximité de ces quartiers que ce soit à cause d'un manque structurel de logements de location (i.e. qui ne peut pas être remédié par la réparation ou la reconstruction de maison endommagées) ou pour des raisons de prévention des risques (i.e. impossibilité de reconstruire des maisons dans les zones à risques) et l'absence d'une stratégie de relocalisation. Des difficultés à trouver des solutions de logement durable pour les déplacés pourraient bien sûr également surgir des problèmes opérationnels, procéduraux et humains possibles liés au système d'allocation des subsides au logement, qui devront être mitigés autant que possible.

L'autre sous-groupe important de risques se situe au niveau transversal et à trait en particulier au danger de fragmentation du projet par manque de financement, un financement fragmenté et/ou un manque de coordination entre les agences. La structure de gouvernance du projet devra prévoir un mécanisme de coordination efficace pour éviter un tel morcèlement du projet pour lequel un séquençage soigné des activités et le maintien d'un lien étroit entre les différentes composantes est crucial.

## 2.3.2.1 Analyse des risques et mesures correctives

Description	Classification	Probabilité	Impact	Mesures de mitigation
<b>Objectif 1: Les déplacés de six camps associés aux 16 quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement</b>				
Des familles refusent de quitter le camp/n'acceptent pas l'incitation au départ et l'aide au logement	Humain	Possible	Objectif spécifique pas atteint	Stratégie de communication, mise en place de mécanismes de médiation/gestion de conflits au niveau des camps
Des familles reçoivent l'incitation au départ, mais refusent de quitter le camp en dedans des 72h prévues	Humain	Possible	Objectif spécifique pas atteint	Mise en place d'un mécanisme de monitoring communautaire des camps de déplacés; présence continue dans les camps
Des familles reçoivent l'incitation au départ/l'aide au logement, mais se déplacent dans un autre camp	Humain	Possible	Objectif spécifique pas atteint	Mise en place d'un mécanisme de monitoring communautaire des camps de déplacés; création d'un lien robuste entre les plateformes camp et quartier; conditionnalité pour recevoir allocation de loyer
De nouvelles familles affluent vers les 6 camps pendant/après l'énumération pour réclamer les allocations	Humain	Probable	Conflit dans les camps, difficulté d'identification/gestion de bénéficiaires	Stratégie de communication, mise en place de mécanismes de médiation/gestion de conflit dans les camps, méthodologie d'énumération, monitoring communautaire des camps de déplacés
Circulation d'armes dans certains camps	Humain	Certain	Danger sécuritaire pour les agents et les bénéficiaires dans les camps	Présence PNH requise pour toute transaction financière
Manque d'appropriation du projet par les autorités locales	Politique	Possible	Le plan de fermeture des camps n'est pas crédible et les familles restent dans les camps	Consultations continues avec les autorités locales
Les quartiers de retour n'acceptent pas les déplacés	Humain	Possible	Conflit dans la communauté, difficulté d'identification des solutions de logement	Stratégie de communication, mise en place de mécanismes de résolution de conflit dans les quartiers
Le logement de retour est occupé	Humain	Possible	Difficulté de trouver des solutions de logement alternatives, conflit dans la communauté	Mécanismes de résolution conflit dans les quartiers, recherche de solutions de location alternatives, lien entre les énumérations dans les camps et les quartiers

Certaines des maisons de retour sont situées dans des zones à risques	Stratégique	Possible	Difficulté de trouver des solutions de logement alternatives, conflit dans la communauté	Recherche de solutions de location alternatives; plus à long terme: élaboration d'une politique de relocalisation
Déficit de logement locatif	Stratégique	Probable	Objectif spécifique partiellement atteint	Recherche de solutions de location en dehors des quartiers de retour, réparation des maisons jaunes/reconstruction maison rouges
Inflation du coût des loyers	Financier	Certain	Disponibilité de solutions locatives réduites pour les familles les plus vulnérables	Contrôle des loyers (accords avec propriétaires)
Individus dans les quartiers mettent en location des espaces dont ils ne sont pas propriétaires	Humain	Possible	Perte de logement du locataire au retour du 'vrai' propriétaire, difficulté pour identifier des alternatives de logement, perte du subside pour la location	Contrôle du contrat de location et du statut foncier par les autorités locales
Délais entre la vérification de la nouvelle adresse et le paiement du subside au loyer	Opérationnel	Possible	Perte de l'option de location (le propriétaire loue à une autre personne), difficulté pour trouver une solution alternative	Recherche de solutions de location alternatives
Les propriétaires s'engagent à louer à plusieurs personnes en même temps	Humain	Possible	Perte de l'option de location (le propriétaire loue à une autre personne), difficulté pour trouver une solution alternative	Recherche de solutions de location alternatives
Manque de cartes d'identité	Procédural	Possible	Difficultés pour la traçabilité des bénéficiaires	Précision dans la méthodologie de l'énumération
<b>Objectif 2: Le retour vers les 16 quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité</b>				
Inflation des coûts matériaux de construction	Financier	Certain	Augmentation du coût, accessibilité réduite aux matériaux de construction pour les familles les plus vulnérables	Contrôle des prix des matériaux (accords avec les fournisseurs)
Manque de matériaux de construction	Opérationnel	Possible	Retards/Augmentation du coût de cette composante du projet	Accord avec les fournisseurs, renforcement de capacités des fournisseurs locaux

Détournement des allocations de réparation/reconstruction	Procédural	Possible	Mauvaise réputation du GdH et SNU avec bailleurs de fonds, difficulté de répliquabilité du projet	Mécanismes de cash transfert, conditionnalité
<b>Objectif 3: Une réhabilitation de 16 quartiers ciblés est promue sur la base des priorités de ses habitants</b>				
Migration vers les quartiers de retour	Humain	Probable	Quartiers de retour/services de base surchargés	Stratégie de communication
<b>Objectif 4: Appuyer les acteurs Haïtiens afin de mener à bien la reconstruction en Haïti en appliquant le modèle des 16 quartiers</b>				
Manque d'appropriation par les autorités locales	Politique	Possible	Objectif spécifique partiellement atteint	Consultations avec autorités locales, communication, renforcement de capacités
<b>Risques transversaux et risques pour la répliquabilité/la portée à l'échelle du projet</b>				
Migration vers les camps non-prioritaires	Humain	Probable	Le nombre de personnes dans les camps augmente	Stratégie de communication
Cibles de mobilisation de ressources ne sont pas atteintes	Financier	Possible	Manque de financement	Mapping des fonds existants, rediriger les fonds existants des agences
Manque de coordination entre les agences	Procédural	Possible	Difficulté d'atteindre les objectifs du projet	Définition de mécanismes de coordination claire
Segmentation des fonds alloués par les donateurs	Procédural	Possible	Difficulté d'atteindre les objectifs du projet	Définition de mécanismes de coordination claire
Création d'un précédent de paramètres financiers	Financier	Probable	Augmentation du coût des solutions de logement et de reconstruction	Stratégie de communication
Renforcement de la culture de "l'assistanat"	Humain	Possible	Efforts de relèvement et de reconstruction nationale retardés	Mécanismes de participation des communautés et des ménages à la reconstruction
Les pluies et vents violents viennent contrarier les chantiers de reconstruction (saison cyclonique)	Naturel	Certain	Retards de la mise en œuvre du projet	Mise en place de mesures de sécurité

### 2.3.2.2 Hypothèses et conditions préalables

La mise en œuvre de ce programme suppose certaines hypothèses dont quelques-unes sont énumérées ci-après :

- Le climat politique et sécuritaire permet la mise en place de ce programme;
- L'adhésion du Gouvernement à ce programme est pleine et entière;
- Aucun autre désastre naturel majeur ne survient pendant la période d'implémentation de ce programme;
- Les financements sont rapidement mobilisés afin de commencer le projet au plus vite.

## 3. LE CADRE OPERATIONNEL

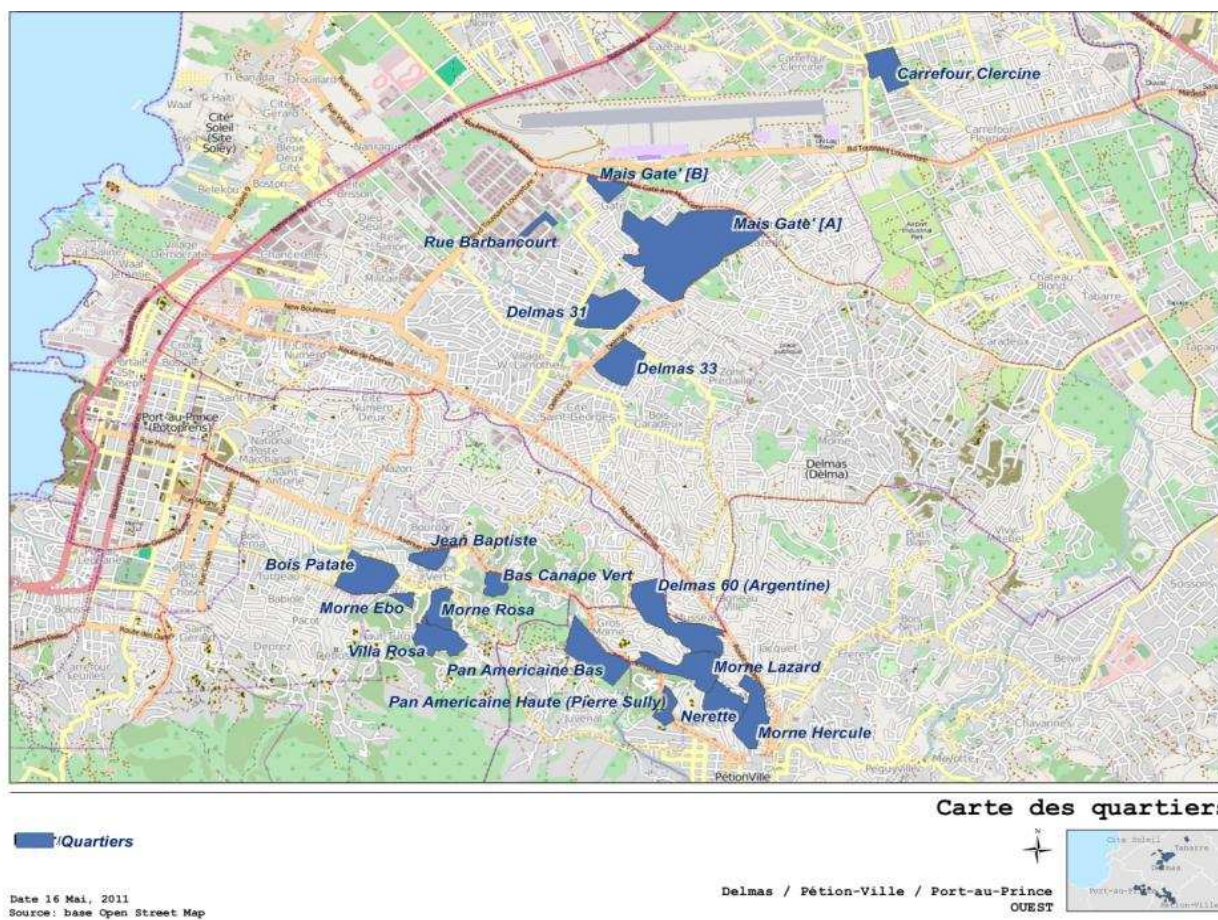
Un plan opérationnel analysant les différentes options et notamment leur impact social et économique, leur coût et leur faisabilité a été préparé. Ce plan est détaillé pour chacun des quartiers de retour et offrira des solutions de logement, non seulement aux familles vivant dans les camps, mais aussi à l'ensemble des familles des quartiers affectés par le tremblement de terre.

Le plan opérationnel s'appuie sur les expériences de reconstruction à la suite de catastrophe naturelles et de conflits, acquises au niveau international durant les deux dernières décennies. Il s'appuie aussi sur les programmes mis en œuvre en Haïti depuis le tremblement de terre. Le plan opérationnel est guidé par le respect des droits de l'homme et des principes humanitaires.

### 3.1 Localisation exacte de l'action

Le programme sera mis en œuvre dans :

- 16 quartiers: Morne Hercule, Morne Lazard, Nérette, Delmas 60, Argentine, Panaméricaine Haute, Panaméricaine Bas, Morne et Villa Rosa, Bas Canapé-vert, Bois Patate, Jean Baptiste, Mapou/Mont Elbo, Maïs Gâté A et B, Barbancourt, Carrefour Clercine, Fond Delmas 31, Fond Delmas 33
- 6 camps : Primature, Place Saint-Pierre, Place Boyer, Canapé-Vert, Mais Gâté, Stade Sylvio Cator



### 3.2 Bénéficiaires

Le programme vise environ 33 500 familles, soit environ 144 000 personnes. La population visée est localisée dans 16 quartiers de Port-au-Prince; le programme offre aussi des solutions aux personnes déplacées dont ces quartiers sont les quartiers d'origine.

#### 3.2.1 Nombre total de bénéficiaires directs

- 28 216 familles dans les quartiers (services sociaux et de base)
- 7,706 familles dans les quartiers (maisons endommagés)
- 5 239 familles dans les camps

#### 3.2.2 Statut des bénéficiaires directs

- Déplacés   
  Réfugiés   
  Rapatriés   
  Population locale   
  Autres



### 3.2.3 Modalités d'implication des bénéficiaires directs dans la conception de l'action

Pour tous les secteurs, l'ensemble des groupes de population ciblés, participeront à l'identification des besoins et des solutions. Ils seront associés à la mise en œuvre et au suivi des activités.

Un lien étroit avec les bénéficiaires est nécessaire pour comprendre leurs intentions, adapter la réponse et s'appuyer sur leur participation et mobilisation. La stratégie de communication sera mise en œuvre tout au long du programme pour assurer une bonne information et une interaction continue avec les bénéficiaires du programme.

### 3.2.4 Autres bénéficiaires potentiels

Les communautés et les quartiers ciblés profiteront d'un environnement mieux organisé, offrant la sécurité, les services de base, des opportunités de génération de revenu et de l'emploi, et l'amélioration des services sociaux de base. L'idée est de faire bénéficier l'ensemble de la population des quartiers de l'amélioration des services. Il est également entendu que le programme sera porté à l'échelle ultérieurement

### 3.3 Objectifs, résultats et activités

#### 3.3.1 Aperçu opérationnel de l'action

Objectif général: Réhabilitation de 16 quartiers pour améliorer les conditions de vie à travers la participation communautaire			
Objectif spécifique 1: Les déplacés des camps associés aux quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement			
Produits du programme conjoint	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Activités spécifiques
5.000 familles de déplacés ont retrouvé une solution de logement durable et viable grâce l'appui des services de protection communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La liste des solutions de retour pour les personnes ayant opté de participer au projet a été finalisée et les contrats ont été signés avec les bénéficiaires après vérification légale et technique dans les quartiers</li> <li>● 90% des participants à la formation protection déclarent avoir une connaissance accrue sur les questions de droits humains/GBV/protection</li> </ul>	Enquêtes/ recherches dans les quartiers y compris <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Enquête de vérification des familles restant dans les bâtiments qu'ils ont choisis à travers le programme</li> <li>2. <i>Mapping</i> des personnes les plus vulnérables et à besoins spécifiques suivi</li> <li>3. Rapports sur les conditions de retour en consultation avec toutes les parties prenantes</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1.1. <i>Profiling</i> du camp et validation des listes de déplacés au niveau des plateformes, y incluant la sélection participative des bénéficiaires les plus vulnérables</li> <li>1.1.2. Création et opérationnalisation d'une stratégie de communication incluant la mobilisation et Information Communautaires</li> <li>1.1.3. Gestion de '<i>case work</i>' par famille; support aux résidents du camp, gestion d'une base de donne, mise en œuvre d'un système d'application et de vérifications techniques et légales</li> <li>1.1.4. Organisation de formations et d'activités de sensibilisation pour les personnes déplacées sur leurs droits et responsabilités en vertu du droit national et international aussi.</li> </ol>
Les six camps sont progressivement fermes et l'espace public est réhabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Tous les familles ayant trouvé une solution durable et ayant quitté les camps et ont démontées leurs tentes</li> </ul>	Rapports des nombres des tentes démontées dans les camps Visites de terrain Enquêtes/ recherches sur le terrain	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.2.1. Distribution, gestion et suivi de la distribution des incitations au retour/ cash transfert</li> <li>1.2.2. Enlèvement progressif des abris (tentes) et réhabilitation des sites - Rétrocession vers autorités</li> <li>1.2.3. Suivi du retour effectif et statut des bénéficiaires</li> </ol>

Objectif spécifique 2: Le retour vers les 16 quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité			
Produits du programme conjoint	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Activités spécifiques
Les débris ont été enlevés afin de permettre la réhabilitation physique du quartier	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Volume de débris enlevés</li> <li>● Pas de processus de reconstruction bloqué par l'activité de déblaiement</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	2.1.1. Destruction des maisons rouges et enlèvement des débris 2.1.2. Enlèvement des débris pour les points d'accès principaux et les lieux communautaires
Les acteurs de la construction sont formés et respectent les normes et standards du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de formations techniques/gestion réalisées et validées par un certificat de performance</li> <li>● Nombre de fournisseurs de matériaux, formés et certifiés</li> </ul>	Rapports du système de suivi du projet Données officielles du Ministère de l'Éducation Entretiens avec membres de la communauté Rapports du projet produits par le GdH	2.2.1. Adaptation et certification rapide des modules existants de formation technique en construction chaînée 2.2.2. Formation technique à la construction parasismique des contremaitres et artisans de la construction semi-qualifiés 2.2.3. Renforcement des capacités de gestion et techniques des petites entreprises de la construction
3,944 maisons endommagées (Jaune) sont réparées selon les normes et standards du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Toutes les maisons réparables (estimées au nombre de 3.944) sont réparées suivant les standards et spécifications nationaux</li> <li>● Les acteurs de la construction sont formés et sensibilisés concernant les normes de construction</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	2.3.1. Information communautaire 2.3.2. Sélection des maisons à réparer sur la base de zone à risque 2.3.3. Evaluation des dommages et des travaux de réparation 2.3.4. Renforcement technique acteurs de la construction et mise en place des mécanismes de certification qualité 2.3.5. Signature des contrats avec les bénéficiaires 2.3.6. Réparation de 3,944 maisons en accord avec les guide de réparation du MTPTC et contrôle qualité
Une solution progressive est développée (progressive corehousing) pour répondre à la problématique des maisons rouges	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Des solutions de logement nouvelles sont approuvées par la plateforme.</li> <li>● Des mécanismes financiers sont mis en place pour le financement de nouvelles maisons.</li> <li>● Le déficit de logement n'augmente plus dans les quartiers cibles.</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	2.4.1. Lancer un appel d'offre, la conception, l'évaluation et la sélection des propositions alternatives / solutions / conception pour des logements progressifs améliorés/nouveau individuels ou multi-niveau et le développement urbain pour le relèvement avec la participation des bénéficiaires potentiels, plus particulièrement les femmes chefs de ménage 2.4.2. Promouvoir, signer et appliquer les mécanismes participatifs avec les bénéficiaires dans les Plateformes 2.4.3. Étudier, évaluer et mettre en œuvre divers mécanismes financiers pour la reconstruction et le logement. 2.4.4. Lancer un appel d'offre, sélectionner et d'exécuter des propositions de nouvelles implantations, de planification urbaine, de conception et de faisabilité. 2.4.5. Lancer un appel d'offre, sélectionner et exécuter des contrats de logement, des solutions urbaines par des entrepreneurs et sous-traitants de logement, offrant des opportunités égales pour les sous-traitants femmes. 2.4.6. Promouvoir et mettre en œuvre les synergies avec des expériences locales, régionales et internationales

Objectif spécifique 3: Promouvoir la réhabilitation de 16 quartiers ciblés sur la base des priorités de ses habitants			
Produits du programme conjoint	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Contreparties Activités spécifiques
Des plateformes communales sont renforcées afin d'appuyer l'identification des solutions de logement et accompagner le processus de retour dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les plateformes incluent les leaders des camps, quartiers, autorités locales et techniciens</li> <li>• Les décisions sont prises avec l'approbation de la communauté à travers un processus participatif basé sur les plateformes</li> </ul>	Rapports d'activités Visites de terrain Enquêtes/ recherches sur le terrain	3.1.1. Engagement et renforcement des mairies 3.1.2. Identification et mobilisation des parties prenantes pour les Plateformes Communales 3.1.3. Recrutement de experts techniques pour le développement des quartiers 3.1.4. Mise en place de mécanisme de décision dans les quartiers
L'accès aux services, identifiés comme prioritaires par les habitants du quartier, a été augmenté et la vulnérabilité des quartiers a été diminuée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'accès au service est amélioré</li> <li>• Nb de priorités réalisées</li> <li>• Nb de familles dans des conditions à risques est diminué</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	3.2.1. La communauté priorise les services sociaux et de base: · Construction/Réparation du réseau d'eau et d'assainissement · Réhabilitation des services de santé et d'éducation · Appui à l'électrification et à l'éclairage public · Construction d'infrastructures communautaires (place, facilités sportives...) 3.2.2. Mise en place des mécanismes de maintenance 3.2.3. Esquisse de planification urbaine/Evaluation des zones à risques 3.2.4. Amélioration de la voirie
L'accès à l'emploi et aux revenus dans les quartiers est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'emplois générés</li> <li>• Nombre d'entreprises appuyées ayant augmenté leurs chiffres d'affaires</li> <li>• Nombre de personnes vulnérables ayant un accès prioritaires à l'emploi</li> <li>• La productivité et la compétitivité des compagnies appuyées a augmenté</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	3.3.1. Identification rapide des opportunités économiques dans chaque quartier 3.3.2. Formation aux métiers porteurs et petits métiers 3.3.3. Mise en place de systèmes viables de maintenance des infrastructures locales à travers les entreprises locales et les communautés 3.3.4. Appui au placement et mise en référence des petites entreprises avec les institutions de micro-finance 3.3.5. Appui à la création d'entreprises 3.3.6. Création des liens commerciaux entre les communautés et les PME 3.3.7. Appui économique pour améliorer la productivité et la compétitivité 3.3.8. Analyser, évaluer et sélectionner des partenariats public-privé pour la fourniture de services publics, avec la participation des bénéficiaires et d'autres parties prenantes publiques, privées et OSC 3.3.9. Programme spécifique BDS mis en place pour garantir l'accès au marché aux PME
Une analyse des zones à risques permet le plan de restructuration participatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de risques finalisée</li> <li>• Nombre de cartes développées</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	3.4.1 Analyse des risques liés aux désastres dans 16 quartiers 3.4.2 Cartes participatives des quartiers développées à travers les plateformes communales

Objectif spécifique 4: Appuyer les acteurs Haïtiens afin de mener à bien la reconstruction en Haïti en appliquant le modèle des 16 quartiers			
Produits du programme conjoint	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Activités spécifiques
Système de gestion des connaissances mis en œuvre en vue de la portée à l'échelle du programme, sa replicabilité et sa pérennité	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'information clé est dûment documentée</li> <li>● Les démarches des autorités locales sont passées en revue</li> <li>● Le système de gestion des connaissances est fonctionnel aussi bien au sein des autorités locales que les plateformes</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	4.1.1 Développer des systèmes de gestion des connaissances 4.1.2 Concevoir et mettre en œuvre des outils de gestion des connaissances: site web, bulletin, etc. 4.1.3. Passer en revue les procédures, lignes directrices et outils et proposer des améliorations pour les autorités locales 4.1.4 Préparer des études de cas et organiser des ateliers 4.1.5 Systématiser et vulgariser les leçons apprises et les bonnes pratiques 4.1.6 Mettre en place une communauté d'experts pour la portée à l'échelle, la replicabilité et la pérennité
Système de Suivi Evaluation pour la surveillance administrative et substantive du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les mesures requises pour éviter la non-atteinte des résultats sont mises en place</li> <li>● Les évaluations à mi-parcours et finales ont lieu à temps</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	4.2.1 Développer des systèmes de S&E 4.2.2 Concevoir et sélectionner des indicateurs de projet pour le modèle propose, notamment des cibles et indicateurs pour mesurer l'impact for la réduction de la pauvre, l'accès aux services de base et l'amélioration des conditions de vie

**Les principes du plan opérationnel :**

- Informer, consulter et impliquer les personnes et les communautés dans la recherche de solutions durables et répondre aux besoins, intérêts et priorités des personnes en prenant compte leurs droits ;
- Promouvoir un partenariat large fondé sur la présence de partenaires déjà actifs dans les quartiers d'origine ;
- Renforcement progressif des infrastructures et services dans les zones de retour ;
- Assurer que le maximum des ressources est dépensé dans l'économie et l'emploi local et favoriser les activités génératrices de revenus dans les quartiers en s'appuyant sur le secteur privé Haïtien ;
- Promouvoir la formation et l'information afin d'améliorer la qualité et d'appuyer les initiatives de reconstruction ;
- Promouvoir l'équité et la non-discrimination dans les activités ;
- Promouvoir l'optimisation des ressources, la faisabilité financière des solutions proposées et la réplication ;
- Promouvoir les expériences pilotes pour la réparation /reconstruction du logement et le relogement permanent des locataires dans le locatif privé et la réplication de ces solutions, modèles et mécanismes.

### 3.3.2 Objectif spécifique 1: Les déplacés des six camps associés aux quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement

Le tremblement de terre qui a frappé Haïti le 12 Janvier 2010 est la cause majeure de la constitution de camps spontanés créés dans les espaces ouverts de Port-au-Prince par des personnes sans-abris. La concentration de la population et le manque de services de base ont créé une situation encore plus insalubre que les environnements des quartiers précaires situés dans ces zones avant le tremblement de terre. De nombreux camps posent un danger immédiat pour leurs habitants, soit par manque d'éclairage, à cause d'un risque important d'inondation ou encore en raison de l'exposition aux maladies épidémiques.

Par conséquent, plus d'un an après le tremblement de terre, dans le but de mettre fin au cycle de dépendance des déplacés vis-à-vis de l'aide humanitaire et afin d'encourager la prise en charge de leur avenir par les populations affectées et fournir des solutions durables de logement, ce programme vise la fourniture aux bénéficiaires d'une solution alternative à la vie dans les camps et la réaffectation, des espaces publics, à leurs fonctions initiales, en fournissant des solutions de logement durables aux bénéficiaires afin de faciliter leur sortie volontaire des camps.

Ce programme donne à chaque famille dans les six camps visés le choix de trois types de solutions de logement:

1. Une année de loyer ;
2. Appui à la réparation des maisons jaunes ;
3. Appui à la démolition des maisons rouges, l'enlèvement des débris et la construction d'une

maison permanente.<sup>12</sup>

Après avoir reçu l'information sur les solutions de relogement proposées par le programme, les habitants du camp devront sélectionner volontairement une de ces options et le processus de retour est démarré immédiatement. Quelle que soit la solution choisie, une subvention de réinstallation de \$150 sera distribuée à toutes les familles quittant le camp et conditionnée sur l'enlèvement définitif de la tente dans le camp. Une fois l'aide acceptée et un accord signé avec les autorités locales et l'agence d'exécution, le bénéficiaire et sa famille doivent quitter le camp en fonction des conditions des agences d'exécution. Il est important de noter dans ce cadre que d'aucune façon, ce programme ne veut faciliter les mécanismes d'expulsion forcée.

- ✓ **Montant total: \$10 632 473.00 USD<sup>13</sup>**
- ✓ **Secteurs : Communication, protection**  
**Sous-secteurs associés : Logement**
- ✓ **Bénéficiaires (statut + nombre): 5 239 familles (environ 26 000 personnes) déplacées vivant dans les camps associés aux quartiers cibles**

**Résultat 1.1: 5 239 familles de déplacés ont retrouvé une solution de logement durable et viable grâce à l'appui des services de protection communautaire**

À la fin de cette phase de mise en œuvre, il est prévu que toutes les familles résidant dans les 6 camps associés aux quartiers ciblés auront trouvé une solution durable de relogement. dans le quartier de leur choix. Facilité et soutenu par une agence d'implémentation et par la Plateforme Communale, le processus sera consultatif et les bénéficiaires, appuyés par des services de protection communautaire, quittent le camp de leur plein gré. Pour arriver à ce résultat, il faut passer par trois phases essentielles : profilage des résidents du camp, la gestion des cas de travail (application et les vérifications) et le renforcement des capacités des services communautaires de protection.

**Activités associées au résultat :**

***R1.1 / A1 : Profil du camp et validation des listes de déplacés au niveau des plateformes***

Un profil de la population du camp sera effectué par une petite équipe. Afin d'éviter un afflux de nouveaux abris d'urgence dans les camps une fois les objectifs du projet communiqués à la population, chaque refuge d'urgence au sein du camp doit être numéroté par l'équipe avant de commencer le projet.

***R 1.1 / A2 : Création et opérationnalisation d'une stratégie de communication incluant la mobilisation et l'information communautaires***

<sup>12</sup> Une subvention à la location équivalant à 6 mois de loyer pourra être offerte aux personnes propriétaires de maisons rouges pour leur offrir une solution de logement durant la reconstruction de leur maison.

<sup>13</sup> This figure includes the amount for communications directly associated with the camps and with the overall programme.

A ce stade, les plateformes se livreront à un exercice de sensibilisation pour informer les principaux habitants du camp et du quartier du projet. L'objectif est de fournir des éclaircissements sur la méthodologie du programme (son envergure, les critères de sélection des bénéficiaires, les conditionnalités, les délais). Des Assemblées Publiques seront organisées par les Plateformes Communales afin de communiquer et de valider les résultats.

Avant le début des activités, il sera communiqué clairement aux communautés que chaque bénéficiaire admissible devra appliquer volontairement pour le programme, avant une certaine date, s'il souhaite être inclus.

**R1.1 / A3** : *Gestion de fichiers ('case work') par famille, support aux résidents du camp, gestion d'une base de données, mise en œuvre d'un système d'application et de vérifications techniques et légales*

*Ce centre d'activité assure trois principes fondamentaux du programme : choix informé, solutions individuelles et normes de protections.*

*Choix informé: Pour que ce programme soit un succès, il est impératif de clarifier que chaque famille ne sera pas évacuée par la force mais au contraire sera librement informée du choix de quitter le camp par leur propre volonté. Cela nécessite un travail de fond avec 2400 familles, porte à porte, pour s'assurer de leur compréhension des complexités du programme et d'assurer la meilleure des solutions pour chacune d'elles. Donc chaque famille devra appliquer pour le programme librement.*

Cela nécessite un effort considérable de communication avec les familles par les mobilisateurs communautaires. Seulement quand chaque famille aura compris le programme et expliqué son contexte personnel, le choix d'assistance (maison rouge, maison jaune, location) pourra être envisagé.

**Solutions individuelles** : Se focaliser sur les besoins et contextes individuels comme le projet l'envisage de le faire est cher et intensif en main d'œuvre. Une fois que la solution appropriée a été prise pour chaque famille, l'équipe de projet doit les accompagner dans leur choix de logement, que ce soit une maison jaune à réparer, une maison rouge qui doit être démolie et remplacée, ou encore une maison verte qu'elle souhaite louer.

Chaque maison doit être vérifiée pour garantir sa sécurité de manière à ce que ce programme ne se trouve pas responsable du retour d'une famille dans un lieu impropre ou insécurisé. Dans le cas des maisons jaunes et rouges. Des équipes techniques et légales seront établies de manière à valider la potentielle intégration de chaque maison au programme.

Pour suivre l'évolution démographique, le choix du programme, les coordonnées GPS, l'état de réparation et les coordonnées de plus de 2400 familles nécessiteront une équipe travaillant sur une base de données travaillant à plein temps dans les camps et quartiers. Cette équipe nécessitera de garder en sa possession des informations détaillées de manière à permettre un déboursement efficace aux bénéficiaires.

De manière à assister non seulement les habitants des camps mais aussi ceux vivant dans des conditions de vulnérabilités dans les petits camps des quartiers cibles, une évaluation des vulnérabilités dans les



quartiers est nécessaire. Etant donné la haute vulnérabilité dans les quartiers, il sera délicat et onéreux de conduire cet exercice. Cependant cette activité est nécessaire pour réaliser l'identification des bénéficiaires dans les quartiers.

#### **Protection:**

La majorité des familles pourront être guidées avec un minimum d'appui. Cependant, certaines familles auront besoin de plus d'appui. Ces familles ont besoin d'être identifiées et appuyées individuellement au cours du processus. Par exemple, pour ceux qui présentent des handicaps physiques, l'équipe de travail s'associera avec des partenaires tels que Handicap International pour améliorer l'accessibilité des maisons. Une assistance psychologique sera également assurée pour les personnes affectées par le séisme. Enfin de manière à protéger les droits des migrants, une campagne d'information publique sur les droits sera effectuée. De plus un mécanisme de traitement des plaintes sera mis en place dans le cadre du mandat de l'équipe protection.

#### ***R1.1 / A4 : Organisation de formations et d'activités de sensibilisation pour les personnes déplacées sur leurs droits et responsabilités en vertu du droit national et international***

Les travailleurs communautaires seront formés aux principaux principes de protection afin de pouvoir alerter les intervenants et les bénéficiaires sur des cas de protection. En outre, des formations et des activités de sensibilisation sur les droits humains, y compris les droits des femmes et des enfants seront organisées pour les dirigeants communautaires, les autorités locales et organisations de la société civile (OSC) dans le but de renforcer leur capacités à surveiller les violations des droits et référer les cas de protection individuelle vers les services appropriés.

<h4><b>Résultat 1.2: Les six camps sont progressivement fermés et l'espace public est réhabilité</b></h4>
---

Après le départ volontaire des familles des camps, l'espace public sera réhabilité par les autorités locales. Toutefois, afin d'arriver à ce stade, chaque famille, avec l'aide d'une agence d'exécution et de plateformes communautaires, devra avoir reçu une solution durable qui répond à ses besoins. Pour l'agence d'exécution, cela signifie l'octroi de subventions de location pour les locataires et la coordination avec les différents acteurs concernant les demandes de réparation et de reconstruction. En plus de cela, l'agence et les plateformes communautaires doivent coordonner avec les autorités locales afin de contrôler le retour progressif des résidents du camp et la clôture définitive des camps.

#### **Activités associées au résultat :**

#### ***R1.2 / A5: Distribution, gestion et suivi de la distribution des incitations au retour/cash transfert***

Tandis que les évaluations des adresses alternatives seront en cours de traitement dans la base de données, les versements de subsides au retour fonctionneront en parallèle. Le timing est d'une importance capitale dans cette phase du programme, car une fois qu'une famille admissible trouve un

autre logement, elle aura besoin du versement comptant de l'aide afin de pouvoir organiser son déplacement et/ou payer les frais de location.

Le transfert de subsides sera mis en oeuvre avec le plus d'attention pour assurer la sécurité des bénéficiaires. Sur la base d'une évaluation des coûts et d'efficacité, les méthodes de transfert de fonds peuvent inclure les coupons de banques et les transferts via téléphone portable.

**R1.2 / A6: Enlèvement progressif des abris (tentes) et réhabilitation des sites, rétrocession vers les autorités**

Les bénéficiaires admissibles dans les camps seront mis au courant dès le début du projet qu'une fois l'aide reçue, ils devront quitter le camp définitivement.

Le contrat sera l'élément de Co-dépendance du projet. Les familles quitteront le camp en tranches de 50 familles à la fois. Si une famille ayant reçu les fonds ne part pas après 72 heures, il est stipulé dans le contrat, la nouvelle tranche de transfert de fonds sera retardée pour tout le camp, ceci créant une motivation communautaire pour s'assurer que tous les voisins respectent les conditions.

La communauté (à travers les comités de camp et les maires) seront également tenu responsable si de nouvelles familles s'installent dans le camp après que les familles actuelles partent. Ces nouvelles familles ne bénéficieront pas du programme car ils ne figurent pas dans la liste des bénéficiaires acceptés par le maire avant que le transfert de fonds commence. Les maires et à travers eux la police d'Haïti s'assureront que lorsque une zone du camp a été vidée il ne soit pas réoccupé. Les maires en question ont déjà exprimé leur garantie que cela sera effectuée.

Les familles bénéficiant du programme seront enregistrées dans une base de données centrale. Les données collectées incluent un scan de la photo et de la carte d'identité du bénéficiaire. Chaque liste de bénéficiaire enregistré dans un camp sera vérifiée avec la liste des autres camps pour éviter toute duplication.

**R1.2 / A7 : Suivi des retours effectifs et du statut des bénéficiaires**

Since this is a pilot program, it is essential that the project team know during and after the operational phase whether the methods used have been successful. As a result, in addition to a dedicated overall M&E function in the PMU, there is within Component 1 a responsibility to assess effectiveness at a detailed level.

After the return operations, once the camps are empty, there is need for follow up to verify whether in fact this program has allowed families to find durable housing solutions.

Puisque c'est un programme pilote, il est essentiel que l'équipe de projet sache pendant et après la phase opérationnelle si les méthodes de travail ont été couvertes de succès. Comme résultat, outre la présence d'une fonction de suivi et d'évaluation dans l'équipe de la PMU, la composante 1 intégrée une responsabilité d'évaluer l'efficacité de cette composante de manière détaillée.

Comme résultat, cette activité comprend le suivi d'une sélection de familles pour suivre leur statut après 3, 6 et 9 mois. Utilisant les informations de ces familles, l'équipe de terrain visitera les familles et les interviewera pour répondre à des questions telles que : Est-ce que les familles sont toujours dans les

maisons louées ? Est-ce que ce programme les a aidé de manière durable ? Est-ce que les bénéficiaires vivent dans d'autres camps ? Que pourrait-il être fait dans les programmes futurs ?

De plus, durant le programme, un centre d'appel sera utilisé pour répondre aux questions fréquemment posées. Ceci permettra également au management du projet de repérer les fausses idées et incompréhensions et ajuster la communication stratégique en conséquence, permettant un ajustement et un apprentissage permanent durant le programme. Le centre d'appel est une méthode efficace pour collecter et analyser les informations et permet de réduire le nombre de mobilisateurs communautaires nécessaires.

### 3.3.3 Objectif spécifique 2: Le retour vers les quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité

Cet objectif spécifique s'attache à promouvoir le retour durable, vers leur quartier d'origine, des populations déplacées, au travers de la reconstruction de l'offre de logement. Pour ce faire le projet propose d'appuyer les familles dans la réparation ou la reconstruction de leur logement d'origine.

Plusieurs approches sont envisagées, mais pour rassurer la qualité du travail et la vitesse nécessaire, ce programme privilégiera les méthodologies de reconstruction déjà utilisées par plusieurs acteurs en Haïti depuis 2010. Néanmoins, dans un des Quartiers, il y aura un programme de pilot pour voir la valeur d'autres méthodes qui impliquent une plus grande implication des bénéficiaires dans le choix de solutions techniques ainsi que des modalités de mise en œuvre. Toutefois, il est important d'assurer que la reconstruction se fera en respect des normes édictées par le Gouvernement. C'est pourquoi toutes les activités de reconstruction devront, au minimum, s'assurer que :

- La main d'œuvre, qualifiée et non qualifiée, bénéficiera d'une formation sur les standards minimaux. Cette formation sera sanctionnée par une certification du MTPTC ;
- Les matériaux de construction devront provenir de fournisseurs certifiés ;
- L'obtention de l'aide, en tranches, sera sujette au respect des spécifications techniques, sanctionnée par une inspection.

Cette approche suppose le déploiement de moyens conséquent dans la formation de la main d'œuvre locale et la certification qualité des matériaux comme des chantiers.

En termes d'appui technique, le plus important sera la mise en place d'un programme massif de formation. Ce programme s'adressera à l'ensemble des acteurs de la construction et permettra d'offrir les savoirs de base en maçonnerie et ferrailage parasismique et para-cyclonique, mais aussi le savoir-faire en plomberie, électricité, menuiserie, etc. Les fournisseurs de matériaux de construction, les fabricants de blocs de ciments et d'éléments préfabriqués de ferrailage seront aussi ciblés par la formation. Ce programme s'adressera au « boss » (artisans ayant déjà du savoir-faire), mais aussi aux ouvriers peu ou non-qualifiés, notamment ceux provenant des groupes au revenus les plus bas ou des groupes vulnérables. Ce programme permettra d'améliorer considérablement la qualité de la construction populaire.

L'appui technique comprendra aussi de vastes campagnes de mobilisation sociale à travers l'information

sur l'éligibilité et les modalités de l'assistance financière et technique ainsi que les constructions sûres. Un effort considérable sera déployé pour la mobilisation sociale, afin de permettre aux communautés d'être au centre de la reconstruction, de mettre au point les programmes de retour et de reconstruction, d'entreprendre la planification communautaire.

Finalement, l'assistance technique couvrira aussi la mise en place et le fonctionnement des mécanismes de supervision et d'inspection ainsi que les mécanismes de règlement des litiges et des contentieux.

La totalité des déplacés ne pourront pas rentrer dans les maisons qu'ils habitaient (problème des locataires, travaux de restructuration des quartiers, zones présentant des risques ne pouvant faire l'objet de travaux d'atténuation, etc.). Dans ce cas, il est envisagé de chercher des options de relogement locatif au sein du quartier ou à proximité du quartier tout en respectant les droits fonciers et de propriété existants.

Afin de permettre l'identification de solutions locales de relogement, il sera nécessaire de faciliter le dialogue entre les communautés et les propriétaires des terrains susceptibles d'accueillir des solutions de relogement. Les opérations de relogement ont de plus grandes chances de réussir si elles sont programmées sur une base consensuelle en favorisant les options « gagnant-gagnant ». Un menu d'options innovantes devra être discuté comprenant la mise à disposition gratuite de terrain par les propriétaires, l'optimisation de l'occupation de l'espace par une réorganisation des emprises bâties, la construction en hauteur, les échanges de terrains, le remembrement des parcelles, l'obtention de la propriété d'une partie du bâti reconstruit contre la fourniture de terrains, etc. Les communes et/ou le gouvernement interviendront, si nécessaire, pour l'obtention des emprises foncières nécessaires pour la relocalisation notamment dans les sites de proximité.

La relocalisation dans de nouveaux quartiers sera proposée comme option aux propriétaires dont la maison ne pourra être reconstruite « in situ ». Cela concernera les maisons situées : (a) dans des zones à risques pour lesquelles des mesures d'atténuation des risques ne seront pas possibles, (b) sur des terrains nécessaires pour le percement ou l'agrandissement de voiries ou l'implantation d'infrastructures de services de base ou de services communautaires, (c) de terrain à grande valeur environnementale. L'option de relocalisation dans de nouveaux quartiers sera envisagée lorsque le relogement au sein du quartier ou sur un site de proximité ne sera pas possible ou désiré par les propriétaires.

#### **Résultat 2.1 : Les débris ont été enlevés afin de permettre la réhabilitation physique du quartier**

Lorsque les maisons rouges seront démolies, leurs débris devront être enlevés. De même, les espaces publics, les voies d'accès devront être nettoyées des débris. Un exercice de coordination est nécessaire pour profiter des synergies d'acteurs qui travaillent à l'enlèvement des débris dans ces quartiers. La méthodologie et le traitement qui sera donné aux débris utiliseront l'approche des programmes existants tels que les projets débris (1 et 2).

✓ **Montant total: \$16 394 400.00 USD**

- ✓ **Secteur** : Déblayement de débris
- Sous-secteur associé** : Logement
- ✓ **Bénéficiaires (statut + nombre)**: 28.216 familles

**Activités associées au résultat:**

*R 2.1 / A1 : Destruction des maisons rouges et enlèvement de débris*

*R 2.1 / A2 : Enlèvement des débris pour les points d'accès principaux et les lieux communautaires*

**Résultat 2.2: Les acteurs de la construction sont formés et respectent les normes et standards du Gouvernement**

Ce projet délivre un appui multidimensionnel au secteur de la construction et vise à former rapidement les techniciens, ouvriers et entreprises aux techniques de construction d'habitats tout en renforçant les capacités de formation des institutions de formation professionnelles nationales. Le projet contribuera à la création d'emploi local et au relèvement économique des zones affectées par le séisme, tout en s'assurant que des opportunités économiques sont créées pour les femmes et les hommes : Premièrement, à travers la formation professionnelle accélérée et modulaire pour les emplois prioritaires du secteur de la construction de l'habitat. Deuxièmement, par le renforcement technique et de gestion des petites et moyennes entreprises de la construction de la métropole Port au Prince.

Le renforcement de la formation technique des contremaîtres, des ouvriers spécialisés et des ouvriers semi-qualifiés aux techniques de construction parasismiques, basées sur des normes standardisées par le Gouvernement, permettra de bâtir des logements sûrs et durables ainsi qu'améliorer leurs conditions de vie. Il permettra également aux travailleurs formés d'améliorer l'offre technique de qualité dans leurs métiers respectifs.

Ce volet de formation des acteurs impliqués dans la construction par des équipes mobiles dans chaque quartier, a comme objectif d'apporter un complément de formation et une supervision des équipes impliquées dans la construction des maisons dans les quartiers. Les équipes mobiles superviseront un cluster de maison pour garantir la bonne construction et la sécurité au travail. Des superviseurs du MTPTC et des mairies superviseront ces équipes mobiles.

- ✓ **Montant total: \$2 213 124.00 USD**
- ✓ **Secteurs:** Formation, emploi/génération de revenu
- Sous-secteur associés** : Logement
- ✓ **Bénéficiaires (statut + nombre):** 1.500

**Activités associées au résultat :**

**R2.2 / A3 : Adaptation et certification rapide des modules existants de formation technique en construction chaînée**

Des modules de formation technique ont été développés et validés en Haïti par différentes institutions travaillant dans la formation professionnelle. Un recueil des modules existants a été réalisé et ses résultats serviront pour la définition des contenus de la formation à développer. Les méthodologies et leurs contenus seront validés et certifiés par l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP).

**R2.2 / A4 : Formation technique à la construction parasismique des contremaîtres et artisans de la construction semi-qualifiés (renforcement des capacités rapide/modulaire)**

Orienté au renforcement des capacités techniques des contremaîtres et artisans de la construction semi-qualifiés pour répondre aux besoins actuels du marché de la construction parasismique. La formation sera réalisée par des cours théorique-pratiques, comprenant séances sur: le coffrage, le ferrailage, le béton, le béton armé, le mortier, blocks et maçonnerie.

Il y aura également un renforcement des capacités techniques des travailleurs spécialisés dans les filières de l'électricité, la plomberie et la menuiserie-charpenterie, dont le contenu spécialisé par corps de métier sera élaboré ou adapté à partir des contenus des institutions de formation professionnelle travaillant dans ce domaine.

Des formations rapides complémentaires sur les normes de sécurité dans les lieux de travail, l'utilisation des vêtements de sécurité, l'opération d'outils et l'équipement seront aussi dispensées aux acteurs de la construction.

**R2.2 / A5 : Renforcement des capacités de gestion et techniques des petites entreprises de la construction (construction d'habitat et production de matériaux de production)**

Formation orientée à améliorer le management de l'entreprise du secteur de la construction, elle cible les patrons des entreprises en opération intéressés à développer et consolider leurs unités économiques. Le contenu est basé sur la méthodologie BIT « Améliorer son entreprise » et son adaptation au secteur de la construction réalisée en Haïti : « Améliorer son entreprise de la construction ». Il comprend les modules principaux suivants : Gestion budgétaire, gestion de chantier, réponse aux appels d'offre.

Une extension et adaptation de cette méthodologie sera réalisée pour les fournisseurs de matériel de construction, notamment pour les producteurs de blocs.

*Les IFP seront sélectionnés sur la base des critères suivants :*

1. *Certification par l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP)*
2. *Expérience en formation orientée à la construction*
3. *Infrastructure et équipement spécialisés disponibles pour la formation en construction*
4. *Personnel technique et administratif approprié et avec expérience en formation en construction*
5. *Expérience de travail avec boss, entrepreneurs, ouvriers qualifiés et semi-qualifiés et expérience de travail avec des organisations de coopération*

***Critères de sélection des travailleurs et entrepreneurs***

1. *Sélectionnés avec les organisations de la population partenaire vivant dans les quartiers*
2. *Travailleurs en activité dans les zones d'intervention*
3. *Propriétaires des maisons dans les quartiers ou habitant dans les camps*
4. *Compétences dans le métier, au moins deux années d'exercice du métier*
5. *Intérêt et engagement avec le projet et travail future dans les quartiers d'intervention*
6. *Propriétaire d'équipement minime pour l'exercice de son métier*
7. *Entrepreneurs avec au moins 3 travailleurs salariés*

**Résultat 2.3: 3,944 maisons endommagées (jaunes) sont réparées selon les normes et standards du Gouvernement**

- ✓ **Montant total: \$9 078 200.00 USD**
- ✓ **Secteur :** Réparation des maisons  
**Sous-secteurs associés :** Logement
- ✓ **Bénéficiaires (statut + nombre):** 4.700 familles

**Activités associées au résultat :**

**R2.3 / A6 :** *Information Communautaire*

Pour mener à bien les activités de réparation des maisons endommagées, il est primordial d'expliquer aux populations des quartiers, quelles sont les conditions d'accès aux services du programme et quelles sont leurs rôles et responsabilités. La réparation a également pour objectif de changer les pratiques de construction. Il est donc essentiel de communiquer sur les normes et règles validées par le MTPTC. Le timing de la mise en œuvre doit également être très bien compris afin d'éviter la montée des tensions au sein de la population.

**R2.3 / A7 :** *Sélection des maisons à réparer sur base de zone à risques*

Les maisons situées dans les zones à risque feront l'objet d'une consultation avec les communautés et d'une décision des autorités locales afin de déterminer de la relocalisation, ou non, de leurs occupants.

**R2.3 / A8 :** *Evaluation des dommages et des travaux de réparation*

Chaque maison jaune sera visitée par un ingénieur qui fera un schéma de la maison et des types de

réparations requises. Ces données sont entrées dans une grille d'évaluation technique utilisant un système informatique. Peu importe si la réparation se fait par soi-même ou par un tiers, les mécanismes nécessaires pour s'assurer qu'elle répond aux normes exigées par MTPTC seront mis en place. Les ingénieurs du MTPTC ou ceux qui ont été approuvés par eux font le suivi des travaux en s'assurant un contrôle de qualité aux moments clé du processus. Une fois terminé, l'ingénieur de l'équipe contrôle-qualité approuve les travaux, et la maison est 'taguée' comme réparée.

**R2.3 / A9 : Renforcement technique acteurs de la construction et mise en place des mécanismes de certification qualité**

L'un des objectifs principal de ce projet est de reconstruire les quartiers en assurant un niveau de qualité conforme aux normes définies par le Gouvernement. Les matériaux utilisés pour la réparation, seront ainsi l'objet d'une certification préalable, conforme aux standards du MTPTC. Une formation dédiée aux fournisseurs sera mis sur pied afin d'initier le changement de pratique des fournisseurs locaux en leur apportant une aide technique. De la même façon, tous les ouvriers de la réparation devront avoir suivi une formation minimale aux standards de réparation du MTPTC. Pour ce faire, le projet envisage de s'appuyer, en partie, sur les organismes de formation professionnelle.

**R2.3 / A10 : Signature des contrats de réparation**

Avant chaque réparation, un contrat tripartite sera signé entre le bénéficiaire, l'agence de mise en œuvre et la Mairie. Les contrats seront délivrés après la vérification des documents de propriété foncière par une équipe de juristes. Lors de la de la visite des agents informateur qui explique aux bénéficiaires la nature du projet, le juriste expliquera quel type de document légal sera requis et l'ingénieur fera l'évaluation techniques et développera un devis technique qui sera utilisé comme base ultérieurement pour la réparation. Le contrat spécifiera la nature de la réparation et les modalités de mise en œuvre.

**R2.3 / A11 : Réparation de 3 944 maisons en accord avec le guide de réparation du MTPTC et contrôle qualité**

Avec comme objectif global de changer la mentalité des différents acteurs impliqués dans la construction de bâtiments, l'utilisation de sous-contractants déjà existants ou travailleurs indépendants seront formés au niveau technique ainsi qu'au niveau de gestion d'entreprise. Ils recevront les devis techniques qui ont été développé par les ingénieurs lors de la visite initiale, et dans le cas de sous-contractants, ils embaucheront les différents corps de métiers du quartier qui bénéficieront de la formation du MTPTC. Vue la nature complexe des réparations, il sera essentiel de garantir un minimum de journée de travail aux travailleurs pour qu'ils puissent développer une expertise sur les 16 différents types de réparations potentiellement requises. Les sous-contractants ainsi que les travailleurs indépendants devront garantir l'utilisation de matériel provenant de fournisseurs certifiés.

<p><b>Résultat 2.4: Une solution progressive est développée (<i>progressive core housing</i>) pour répondre à la problématique des maisons rouges</b></p>
---



- ✓ **Montant total: \$19 175 466.00 USD**
- ✓ **Secteur:** Construction de maisons  
**Sous-secteur associé :** Logement
- ✓ **Bénéficiaires (statut + nombre):**

**Activités associées au résultat:**

***R 2.4 / A12 :** Lancer un appel d'offre, la conception, l'évaluation et la sélection des propositions alternatives / solutions / conception pour des logements progressifs améliorés/nouveau individuels ou multi-niveau et le développement urbain pour le relèvement avec la participation des bénéficiaires potentiels, plus particulièrement les femmes chefs de ménage*

***R 2.4 / A13 :** Promouvoir, signer et appliquer les mécanismes participatifs avec les bénéficiaires dans les Plateformes*

***R 2.4 / A14 :** Etudier, évaluer et mettre en œuvre divers mécanismes financiers pour la reconstruction et le logement*

***R 2.4 / A15 :** Lancer un appel d'offre, sélectionner et d'exécuter des propositions de nouvelles implantations, de planification urbaine, de conception et de faisabilité*

***R 2.4 / A16 :** Lancer un appel d'offre, sélectionner et exécuter des contrats de logement, des solutions urbaines par des entrepreneurs et sous-traitants de logement, offrant des opportunités égales pour les sous-traitants femmes*

***R 2.4 / A17 :** Promouvoir et mettre en œuvre les synergies avec des expériences locales, régionales et internationales*

**3.3.4 Objectif spécifique 3 : Promouvoir une meilleure réhabilitation de 16 quartiers cibles sur la base des priorités de ses habitants**

Ces opérations de retour doivent se baser sur un plan d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers d'origine et de réduction des risques naturels, comprenant :

- Sur la base d'une cartographie des risques naturels (inondation, érosion, glissement de terrain, risque sismique, etc.), l'identification des zones non-aedificandi et mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques par la construction de murs de soutènement, de systèmes de drainage, etc. ;
- L'amélioration de la mobilité par l'élargissement et/ou le percement de voirie permettant la circulation des véhicules de service (ramassage des ordures, ambulances, police, transport

commun, etc.), et la circulation des biens afin de permettre le développement des activités économiques ;

- Accès aux services de bases (eau, assainissement, électricité, éclairage public, etc.) ;
- Accès aux services sociaux de qualité, notamment par la réhabilitation et la construction d'écoles, de centres de santé, de centres communautaires pour les activités des jeunes dans le quartier, la formation professionnelle, et le soutien à la mise en place de la gratuité pour les populations les plus vulnérables (subsidés, transferts sociaux, etc.) ;
- Travail sur les espaces publics au travers de plantation d'arbres, la création de places, la sécurisation des espaces publics, la création d'espaces pour les activités sportives pour les jeunes, etc. ;
- La création de zones ou de conditions permettant le développement d'activités artisanales (notamment en offrant un accès à l'énergie) et d'activités commerciales.

La situation dans les quartiers ciblés ne répondait pas aux normes minimales acceptables même avant le séisme. L'effet dévastateur du tremblement de terre a réduit la disponibilité des services et des activités économiques, les infrastructures ont été détruites et des routes d'accès coupées. Le manque de possibilités de génération de revenus et d'emploi limite le potentiel de développement. En outre, l'exposition à de futures catastrophes est un risque qui doit être adressée.

Selon les pratiques reconnues en termes d'amélioration des quartiers précaires au niveau global, il est coutume que le coût des activités de restructuration et d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers serait l'équivalent de ce qui sera investi pour la réparation et la reconstruction du logement. Un processus participatif va conduire à établir une priorité sur l'investissement dans les services.

Les communes et/ou le gouvernement interviendront, en tant que de besoin, pour l'obtention des emprises foncières nécessaires à la mise en œuvre des plans de restructuration notamment pour l'élargissement et le percement de voiries, la création d'espaces pour les constructions à vocation de services sociaux ou les espaces publics.

**Résultat 3.1: Des plateformes communales sont renforcées afin d'appuyer l'identification des solutions de logement et accompagner le processus de retour dans les quartiers**

Afin de pouvoir consulter la communauté et de la faire participer à ce programme, il sera important d'identifier et de mobiliser les parties prenantes dans la communauté telles que les autorités locales, les comités locaux, les leaders religieux, les groupes des femmes et autres pour ainsi créer des Plateformes de Quartiers. Une fois ces plateformes créées, les parties prenantes devront s'engager à représenter leurs communautés et coordonner les acteurs dans les camps et les quartiers. Les plateformes communales seront dirigées par les comités existants et représenteront l'espace de prise de décision du programme dans les quartiers. Afin qu'ils puissent mieux exercer leurs fonctions, leurs capacités seront renforcées. De cette façon, les plateformes peuvent devenir un lieu d'échange où les habitants eux-mêmes peuvent exprimer leurs priorités pour les investissements publics et le processus de réadaptation, avec le soutien

du personnel technique et la direction du maire et du Gouvernement national.

- ✓ **Montant total : \$590 000.00 USD**
- ✓ **Secteurs:** Protection, communication, mobilisation communautaire
- Sous-secteur associé :** Logement
- ✓ **Bénéficiaires (statut + nombre):** 28.216 familles

**Activités associées au résultat :**

**R 3.1/ A1 : Engagement et renforcement des mairies**

Le processus de formation de plateformes communautaires comprend la participation immédiate des municipalités. Ainsi, les mairies feront partie des plateformes. Les listes des bénéficiaires des camps seront validées par les mairies. En outre, le processus de prise de décisions concernant les investissements dans les quartiers comprendra un exercice participatif. Dans ce processus, les mairies seront un acteur clé au moment de combiner les décisions de la communauté avec des plans d'investissement des gouvernements locaux dans les quartiers.

**R 3.1 / A2 : Identification et mobilisation des parties prenantes pour les Plateformes Communales**

Un processus de consultation va être entamé afin d'identifier les principaux acteurs dans les quartiers pour accompagner les leaders des communautés dans la formation des plateformes. Il s'agit d'un exercice de cartographie qui consistera à identifier les leaders communautaires à travers l'établissement de relations avec les groupes communautaires, les groupes de femmes, les chefs religieux, les comités de camp et d'autres. La cartographie comprendra également les acteurs à tous les niveaux du gouvernement ainsi que des ONG locales et internationales, les agences des Nations Unies et les acteurs du secteur privé. A la suite de l'exercice de cartographie, les membres des « Plateformes Communautaires » seront sélectionnés afin de jouer le rôle de coordonnateurs pour les travaux à faire dans les quartiers.

**R 3.1 / A3 : Recrutement d'experts techniques pour le développement des quartiers**

**R 3.1 / A4 : Mise en place de mécanismes de décision dans les quartiers à travers les plateformes.**

**Résultat 3.2 : L'accès aux services, identifiés comme prioritaires par les habitants du quartier, a été augmenté et la vulnérabilité des quartiers a été diminuée**

Une quantité limitée de ressources pourra être investie dans la fourniture et l'amélioration de certains services, il sera donc établi des critères de priorisation. Selon la méthodologie établie, le montant qui sera utilisé pour la réparation et la reconstruction des maisons sera égal à celui qui est dépensé pour améliorer les infrastructures et services de base des quartiers. Le programme va se baser sur la perception des besoins par la communauté ainsi que les plans nationaux et locaux, avec l'appui des experts. Le programme permettra de mesurer l'accessibilité des habitants aux services avant et après les

investissements. La décision finale sur l'investissement public sera validée par le PMU.

- ✓ **Montant total: \$27 253 666.00 USD**
- ✓ **Secteur :** Services de base et sociaux, infrastructure communautaire  
**Sous-secteurs associés :** Logement
- ✓ **Bénéficiaires (statut + nombre):** 28.216 familles

#### **Activités associées au résultat:**

**R 3.2 / A5:** *La communauté priorise de service sociaux et de base:*

- *Construction/Réparation du réseau d'eau et d'assainissement ;*
- *Réhabilitation des services de santé et d'éducation ;*
- *Appui à l'électrification et à l'éclairage public ;*
- *Construction d'infrastructures communautaires (place, facilités sportives...).*

Afin de prioriser les investissements dans les services sociaux et de base, un système participatif sera mis en place. Le processus sera facilité par une équipe d'experts et la prise de décision dépendra des mairies, des communautés, des recommandations des experts, et des fonds disponibles.

**R 3.2 / A6 :** *Mise en place des mécanismes de maintenance*

**R 3.2 / A7 :** *Amélioration de la voirie*

#### **Résultat 3.3 : L'accès à l'emploi et aux revenus dans les quartiers est amélioré**

La situation économique dans les quartiers de Port-au-Prince était déjà caractérisée, avant le tremblement de terre, par la prévalence d'une économie informelle basée sur des unités économiques de subsistance. C'est un phénomène largement étudié, selon lequel les pays les plus pauvres développent des compétences entrepreneuriales pratiquement forcés par leur situation économique.

Le manque de connaissances techniques, d'organisation et de gestion, associé à l'accès limité à la technologie, aux finances, aux marchés, aux programmes d'appui et le manque d'information et de connaissance des filières économiques et emplois porteurs, entraîne des restrictions importantes sur la compétitivité et la productivité de cette économie informelle.

Promouvoir l'emploi et les activités économiques génératrices de revenus, basées sur une valeur ajoutée aux produits et services, devient une nécessité manifeste dans ces quartiers sinistrés. Se focaliser sur une vision de chaîne de production et sur les opportunités de marché devient évident. De manière à relancer l'économie locale de ces quartiers, de briser le cercle vicieux de la pauvreté, d'améliorer les compétences professionnelles, d'augmenter la productivité et la compétitivité et amplifier la richesse qui est générée dans les zones d'intervention il est primordial d'identifier les marchés porteurs et de donner le complément de formation et d'appui aux travailleurs et unités économiques locales. Ceci permettant

notamment la durabilité des services publics, qui requièrent un paiement pour sa fourniture, entretien et son expansion future.

- ✓ **Montant total: \$7 374 659.00 USD**
- ✓ **Secteur :** Génération de revenu, emploi  
**Sous-secteur associé :** /
- ✓ **Bénéficiaires (statut + nombre):**

**Activités associées au résultat:**

**R 3.3 / A8 :** *Identification rapide des opportunités économiques dans chaque quartier*

À développer à partir d'une analyse rapide et détaillée des activités économiques représentées dans chaque quartier, accompagné d'une évaluation des besoins des ménages, entreprises et des institutions publiques de la zone métropolitaine en lien avec les activités identifiées.

**R3.3 / A9 :** *Formation aux métiers porteurs et petits métiers*

Basée sur l'identification des opportunités, il sera ensuite nécessaire de renforcer les métiers existants et porteurs tels que artisans, commerçants, services, avec services d'appui technique et de gestion, leur permettant d'augmenter leur compétitivité et leur revenu. Des formations techniques et de gestion telles que « Comprendre l'entreprise » seront adaptées. Pour les artisans, des kits d'outils de base seront mis à leur disposition.

**R3.3 / A10 :** *Mise en place de systèmes viables de maintenance des infrastructures locales à travers les entreprises locales et les communautés*

Des entreprises de service de maintenance de l'infrastructure du quartier, voirie, routes, parcs et jardins, signalisation, seront organisées, formées et appuyées pour leur engagement avec la mairie. Ces entreprises collecteront et traiteront certains des déchets collectés pour générer un revenu supplémentaire.

**R 3.4 / A11:** *Appui au placement et mise en référence des petites entreprises avec les institutions de micro-finance*

Les unités économiques renforcées et consolidées après la formation et l'assistance technique seront orientées vers les institutions de micro-finance, dans lesquelles le programme pourra placer un fonds de garantie pour faciliter leur accès.

**R3.4 / A12 :** *Création des liens commerciaux entre les MPME et le marché (compétitivité et asymétries d'information)*

Mise en place d'un système de facilitation des échanges entre les producteurs et les clients via la mise en place d'un réseau d'information sur les opportunités de ventes et de la disponibilité de produits et services.

**R 3.4 / A13:** Appui économique pour améliorer la productivité et la compétitivité

**R 3.4 / A14 :** Analyser, évaluer et sélectionner des partenariats publics-privé pour la fourniture de services publics, avec la participation des bénéficiaires et d'autres parties prenantes publiques, privées et OSC

**R 3.4 / A15:** Programme spécifique BDS ('Business Development Services') mis en place pour garantir l'accès au marché aux MPME

<b>Résultat 3.4 : Une analyse des zones à risques permet le plan de restructuration participatif</b>
--

Les capacités nationales de planification stratégique du développement territorial sont historiquement faibles en Haïti, malgré l'accélération des tendances à l'urbanisation et la croissance rapide de certaines villes, particulièrement de Port-au-Prince.

L'utilisation rationnelle des sols basée dans la prévention des risques, l'accès aux services de base et aux services sociaux pour tous, la mobilité et le drainage, la protection environnementale ainsi que le développement économique local font partie des priorités en matière d'aménagement et de planification coordonnée.

Des initiatives non articulées avec une vision d'ensemble risquent de concourir au maintien ou à l'amplification des dysfonctionnements urbains, tels la reconstruction de bâtiments sur des terrains nécessaires à l'agrandissement de la voirie, l'accroissement de l'emploi tertiaire dans des zones difficiles à desservir, etc.

Ces activités seront coordonnées avec le «Programme d'appui à la reconstruction du logement et des quartiers » qui envisage de déployer des capacités dans les communes et au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe afin de soutenir les efforts de refondation territoriale.

- ✓ **Montant total: \$1 000 450.00 USD**
- ✓ **Secteur :** Services de base, infrastructure communautaire  
**Sous-secteurs associés :** Logement
- ✓ **Bénéficiaires (statut + nombre):** 28.216 familles

**Activités associées au résultat:**

**R 3.4 / A17 :** Analyse des risques liés aux désastres dans 16 quartiers

**R 3.4/ A18 :** Cartes participatives des quartiers développées à travers les plateformes communales

3.3.5 Objectif spécifique 4 : Appuyer les acteurs Haïtiens afin de mener à bien la reconstruction en Haïti en appliquant le modèle des 16 quartiers

- ✓ **Montant total:** \$2 855 103.00 USD
- ✓ **Secteurs :** Gestion des connaissances, suivi & évaluation  
**Sous-secteurs associés :** Renforcement des capacités
- ✓ **Bénéficiaires (statut + nombre):**

**Résultat 4.1 : Système de gestion des connaissances mis en œuvre en vue de la portée à l'échelle du programme, sa répliquabilité et sa pérennité**

Ce programme est un programme pilote dont une portée à l'échelle (extension à d'autres quartiers et camps de réfugiés) est envisagée à son terme. Afin de faciliter cette extension et répliquabilité du programme, une bonne gestion des connaissances tirées de sa mise en œuvre est essentielle. Ce résultat vise ainsi à mettre en place les outils nécessaires pour la systématisation, l'analyse et la vulgarisation des leçons apprises.

**Activités associées au résultat :**

*R4.1 / A1 : Développer des systèmes de gestion des connaissances*

*R4.1 / A2 : Concevoir et mettre en œuvre des outils de gestion des connaissances: site web, bulletin, etc.*

*R4.1 / A3 : Passer en revue les procédures, lignes directrices et outils et proposer des améliorations pour les autorités locales*

*R4.1 / A4 : Préparer des études de cas et organiser des ateliers*

*R4.1 / A5 : Systématiser et vulgariser les leçons apprises et les bonnes pratiques*

*R4.1 / A6 : Mettre en place une communauté d'experts pour la portée à l'échelle, la répliquabilité et la pérennité*

**Résultat 4.2 : Système de Suivi-Évaluation pour la surveillance administrative et substantive du projet**

Un système de suivi et évaluation est essentiel afin de suivre la mise en œuvre du programme et son impact sur les indicateurs socio-économiques, notamment à la lumière des intentions de portée à l'échelle du programme ultérieurement.

**Activités associées au résultat :**

*R4.2 / A7 : Développer des systèmes de S&E*

*R4.2 / A8 : Concevoir et sélectionner des indicateurs de projet pour le modèle proposé, notamment des cibles et indicateurs pour mesurer l'impact for la réduction de la pauvreté, l'accès aux services de base et l'amélioration des conditions de vie*

3.3.6 Stratégie de communication

**Objectif général**

L'objectif général de la stratégie de communication est d'assurer l'accès à l'information aux populations bénéficiaires du programme, afin qu'elles comprennent les options qui leur sont proposées, qu'elles puissent obtenir des réponses aux questions qu'elles pourraient avoir, tout cela dans le but qu'elles fassent un choix informé sur leur avenir.

**Approche proposée**

L'approche de communication proposée dans ce document se base sur les expériences existantes en Haïti<sup>14</sup> et suit le principe que la communication doit aller dans les deux sens, du Gouvernement aux bénéficiaires et des bénéficiaires au Gouvernement pour démontrer une approche d'ouverture et d'écoute.

Cette approche se base sur un certain nombre de principes :

- Multi-dimensionnalité et adaptation au contexte de chaque camp et communauté visée : Les situations des familles bénéficiaires étant très variées d'un camp à un autre et d'un quartier à un autre, un plan opérationnel de communication devra être élaboré pour chacun des 16 quartiers et des six camps associés.
- Multipllicité des canaux d'information donnant la possibilité aux familles bénéficiaires d'accéder à l'information à travers différentes sources. Un seul canal de communication est insuffisant pour que la communication soit fluide, soit accessible par l'ensemble des citoyens des quartiers et des camps en question et contribue aux objectifs globaux du projet. Il faudra donc recourir à une variété de canaux.
- La répétition des messages tout au long de la mise en œuvre du projet sera également essentielle. Bien que le projet soit divisé en phases, la communication devra être continue et simultanée tant

---

<sup>14</sup> Entre autres, leçons apprises de la Fédération Internationale de la Croix Rouge, JPHRO, Concern, étude réalisée par Infoasaid sur les stratégies de communication avec les bénéficiaires en Haïti.



dans les 16 quartiers que les 6 camps associés et les messages ajustés en fonction de l'état d'avancement du projet.

- Renforcement des capacités de communication des acteurs locaux, en particulier les leaders communautaires, les leaders religieux, les élus locaux et les organisations non-gouvernementales haïtiennes (y compris les organisations de femmes) dans les quartiers et les camps associés. Ce renforcement est essentiel afin d'assurer une communication claire sur les solutions proposées aux familles bénéficiaires.

Cette approche permettra de:

- Eviter la montée des frustrations liées au manque d'accès à l'information sur le programme et les solutions proposées ;
- Offrir aux familles bénéficiaires de multiples sources d'information (tout en s'assurant que les messages soient les mêmes d'une source à l'autre), afin de réduire les possibilités de manipulation de celle-ci ;
- Communiquer clairement les options offertes aux familles bénéficiaires du programme ;
- Assurer que les familles bénéficiaires se sentent prises en compte dans la mise en œuvre du projet ;
- Offrir des possibilités de formation en mobilisation communautaire à un certain nombre de bénéficiaires ;
- Ajuster l'approche et les activités du projet selon le feedback des bénéficiaires et leur permettre par la même occasion d'exprimer leur éventuelle frustration liée au changement.

Il est recommandé qu'il n'y ait pas d'annonce officielle de ce projet par le gouvernement tant que le projet n'a pas déjà démarré et que les résidents des camps ne sont pas validés. Cela permettra d'éviter de possibles frustrations des populations ciblées entre l'annonce officielle et le lancement du projet.

Les messages utilisés pendant la mise en œuvre du projet seront élaborés avec les communautés (sur la base d'un échantillon représentatif de la communauté) afin de s'assurer de son adéquation avec les besoins en information de chaque camp et communauté.

Il est recommandé qu'un centre pour les médias soit installé au sein de la Primature qui gèrera l'information publique du projet. Ce centre accueillera les conférences de presse, produira les communiqués de presse, conduira les visites de médias nationaux et internationaux et générera les produits de communication du projet. Le gouvernement pourrait aussi envisager la création d'un site web pour ce projet. Ce centre pour les médias fera partie intégrante de la structure du projet qui sera insérée dans une structure gouvernementale.

Objectifs spécifiques de la stratégie de communication

- S'assurer que les familles ciblées dans les 16 quartiers et les 6 camps associés aient accès à l'information relative au projet et comprennent les solutions qui leur sont proposées, leurs implications et comment y accéder ;

- S'assurer que la population des 16 quartiers cibles comprenne le processus de sélection des bénéficiaires dans leur quartier respectif ;
- S'assurer que les familles vivant dans les autres camps comprennent pourquoi les six camps ont été sélectionnés et ce qu'ils peuvent attendre dans l'avenir ;
- Développer les capacités de communication des acteurs clés engagés dans ce projet, en ciblant particulièrement les élus locaux, les leaders communautaires et les mobilisateurs communautaires.

### **Les audiences ciblées**

Les plans opérationnels pour chaque quartier et chaque camp associé offriront une information plus détaillée et nuancée sur la diversité des audiences. Cependant, il est déjà possible d'identifier des catégories d'audiences clés pour la mise en œuvre de la stratégie de communication.

#### a. Dans les 16 quartiers

##### *Les habitants des quartiers*

Une sensibilisation sera nécessaire afin de s'assurer que les familles des quartiers acceptent le retour des familles des camps dans leurs quartiers. En même temps, les familles devront avoir accès à l'information sur les solutions de logement qui leur sont proposées, comprendre leurs implications et les conditions pour y accéder.

##### *Les interlocuteurs clés dans les quartiers*

Ces interlocuteurs incluent les leaders communautaires, les leaders religieux, les organisations non-gouvernementales haïtiennes (y compris les organisations de femmes). Ces personnes pourront être considérées comme des sources d'information importantes par les familles dans les quartiers et doivent donc être engagées en amont dans la mise en œuvre du projet. Ils seront la pierre angulaire des plateformes dans les quartiers. Ces personnes devront recevoir de l'information sur le projet et un appui continu afin de renforcer leurs capacités de communication.

#### b. Dans les six camps

##### *Les familles bénéficiaires*

Dans le cas de ces six camps, une fois la validation faite, toutes les familles bénéficieront du programme. La priorité sera d'assurer que ces familles aient accès à l'information et comprennent les solutions qui leur seront présentées et les conditions d'accès à ces solutions pour qu'elles puissent faire leur choix et prendre leur changement en main.

##### *Les interlocuteurs locaux clés*

Ces interlocuteurs incluent les leaders communautaires, les leaders religieux, les organisations non-gouvernementales haïtiennes (y compris les organisations de femmes). Ces personnes pourront être considérées comme des sources d'information importantes par les familles dans les camps et doivent donc être engagées en amont dans la mise en œuvre du projet. Ces personnes devront recevoir de

l'information sur le projet et un appui continu afin de renforcer leurs capacités de communication.

### **Autres audiences à considérer**

La stratégie de communication se focalise sur les audiences directement affectées par le programme. Cependant, il est important de prendre en compte d'autres audiences.

#### *Les familles vivant dans les camps qui ne sont pas ciblées par ce programme*

Pour les familles affectées par le tremblement de terre vivant dans les autres camps, il faudra expliquer pourquoi ces six camps associés aux 16 quartiers cibles ont été sélectionnés par le Gouvernement et ce que cela veut dire pour leur avenir. Seul le Gouvernement a la légitimité de délivrer ces messages à la population. Ce niveau de communication sort du cadre immédiat de la présente stratégie, mais il est néanmoins essentiel afin de palier au sentiment d'injustice que certains pourraient ressentir et d'éviter la pression éventuelle de nouveaux arrivants dans les six camps, dans l'espoir de bénéficier du programme.

#### *La population en général*

Il sera important de communiquer clairement l'engagement du Gouvernement pour la reconstruction tout en soulignant les limites des capacités étatiques et la responsabilité de chacun et chacune en appui à cet effort national. Là encore, seul le Gouvernement est habilité à communiquer ces messages, qui sortent du cadre immédiat de ce document.

## 3.4 Plan de travail

PRODUITS ATTENDUS  Avec situation de référence, indicateurs et cibles annuelles	ACTIVITES PREVUES  Enumérer les activités prévues et les actions envisagées pour les réaliser	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE				
		T1	T2	T3	T4	2 an
<b>Les déplacés des camps associés aux quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement</b>						
1.1. 5.000 familles de déplacés ont retrouvé une solution de logement durable et viable grâce l'appui des services de protection communautaire	1.1.1. Profiling du camp et validation des listes de déplacés au niveau des plateformes	X				
	1.1.2. Création et opérationnalisation d'une stratégie de communication incluant la mobilisation et Information Communautaires	X				
	1.1.3. Gestion de 'case work' par famille; support aux résidents du camp, gestion d'une base de donne, mise en œuvre d'un système d'application et de vérifications techniques et légales	X	X			
	1.1.4. Organisation de formations et d'activités de sensibilisation pour les personnes déplacées sur leurs droits et responsabilités en vertu du droit national et international aussi.	X	X	X		
1.2. Les six camps sont progressivement fermes et l'espace public est réhabilité	1.2.1. Distribution, gestion et suivi de la distribution des incitations au retour/ cash transfert	X	X	X		
	1.2.2. Enlèvement progressif des abris (tentes) et réhabilitation des sites - Rétrocession vers autorités		X	X		
	1.2.3. Suivi du retour effectif et statut des bénéficiaires		X	X		
<b>Le retour vers les 16 quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité</b>						
2.1. Les débris ont été enlevés afin de permettre la réhabilitation physique du quartier	2.1.1. Destruction des maisons rouges et enlèvement des débris	X	X	X	X	X
	2.1.2. Enlèvement des débris pour les points d'accès principaux et les lieux communautaires	X	X	X	X	X
2.2. Les acteurs de la construction sont formés et respectent les normes et standards du gouvernement	2.2.1. Adaptation et certification rapide des modules existants de formation technique en construction chaînée	X				
	2.2.2. Formation technique à la construction parasismique des contremaitres et artisans de la construction semi-qualifiés		X	X	X	X
	2.2.3. Renforcement des capacités de gestion et techniques des petites entreprises de la construction		X	X	X	X
2.3. 3,944 maisons endommagées (Jaune) sont réparées selon les normes et standards du gouvernement	2.3.1. Information communautaire	X	X	X	X	X
	2.3.2. Sélection des maisons à réparer sur la base de zone à risque	X	X	X		
	2.3.3. Evaluation des dommages et des travaux de réparation	X	X	X	X	
	2.3.4. Renforcement technique acteurs de la construction et mise en place des mécanismes de certification qualité	X	X	X	X	X
	2.3.5. Signature des contrats avec les bénéficiaires	X	X	X	X	
	2.3.6. Réparation de 3,944 maisons en accord avec les guide de réparation du MTPTC et contrôle qualité	X	X	X	X	

Une solution progressive est développée (progressive corehousing) pour répondre à la problématique des maisons rouges	2.4.1. Lancer un appel d'offre, la conception, l'évaluation et la sélection des propositions alternatives / solutions / conception pour des logements progressifs améliorés/nouveau individuels ou multi-niveau et le développement urbain pour le relèvement avec la participation des bénéficiaires potentiels, plus particulièrement les femmes chefs de ménage		X	X	X		
	2.4.2 Promouvoir, signer et appliquer les mécanismes participatifs avec les bénéficiaires dans les Plateformes			X	X		
	2.4.3 Etudier, évaluer et mettre en œuvre divers mécanismes financiers pour la reconstruction et le logement.			X	X	X	
	2.4.4. Lancer un appel d'offre, sélectionner et d'exécuter des propositions de nouvelles implantations, de planification urbaine, de conception et de faisabilité.				X	X	
	2.4.5. Lancer un appel d'offre, sélectionner et exécuter des contrats de logement, des solutions urbaines par des entrepreneurs et sous-traitants de logement, offrant des opportunités égales pour les sous-traitants femmes				X	X	
	2.4.6. Promouvoir et mettre en œuvre les synergies avec des expériences locales, régionales et internationales		X	X	X	X	
<b>Promouvoir la réhabilitation de 16 quartiers ciblés sur la base des priorités de ses habitants</b>							
	3.1.1. Engagement et renforcement des mairies	X	X	X	X	X	
	3.1.2. Identification et mobilisation des parties prenantes pour les Plateformes Communales	X	X	X			
	3.1.3. Identification de experts techniques pour le développement des quartiers		X	X			
	3.1.4. Mise en place de mécanisme de décision dans les quartiers		X	X	X	X	
3.2. L'accès aux services, identifiés comme prioritaires par les habitants du quartier, a été augmenté et la vulnérabilité des quartiers a été diminuée	3.2.1. La communauté priorise les services sociaux et de base: • Construction/Réparation du réseau d'eau et d'assainissement • Réhabilitation des services de santé et d'éducation • Appui à l'électrification et à l'éclairage public • Construction d'infrastructures communautaires (place, facilités sportives...)			X	X	X	
	3.2.2. Mise en place des mécanismes de maintenance				X	X	
	3.2.3. Esquisse de planification urbaine/Evaluation des zones à risques	X	X	X			
	3.2.4. Amélioration de la voirie				X	X	
3.3. L'accès à l'emploi et aux revenus dans les quartiers est amélioré	3.3.1. Identification rapide des opportunités économiques dans chaque quartier		X	X			
	3.3.2. Formation aux métiers porteurs et petits métiers		X	X	X	X	
	3.3.2. Identification rapide des opportunités économiques dans chaque quartier			X	X		
	3.3.3. Mise en place de systèmes viables de maintenance des infrastructures locales à travers les entreprises locales et les communautés				X	X	
	3.3.4. Appui au placement et mise en référence des petites entreprises avec les institutions de micro-finance		X	X	X	X	
3.3.5. Création des liens commerciaux entre les MPME et le marché			X	X	X		

	3.3.6. Appui économique pour améliorer la productivité et la compétitivité		X	X	X	X
	3.3.7. Analyser, évaluer et sélectionner des partenariats public-privé pour la fourniture de services publics, avec la participation des bénéficiaires et d'autres parties prenantes publiques, privées et OSC		X	X		
	3.3.8. Programme spécifique BDS mis en place pour garantir l'accès au marché aux PME		X	X	X	X
3.4. Une analyse des zones à risques permet le plan de restructuration participatif.	3.4.1. Analyse des risques liés aux désastres dans 16 quartiers	X	X			
	3.4.2. Cartes participatives des quartiers développées à travers les plateformes		X	X	X	X
<b>Appuyer les acteurs Haïtiens afin de mener à bien la reconstruction en Haïti en appliquant le modèle des 16 quartiers</b>						
4.1 Système de gestion des connaissances mis en œuvre en vue de la portée à l'échelle du programme, sa replicabilité et sa pérennité	4.1.1 Développer des systèmes de gestion des connaissances				X	
	4.1.2 Concevoir et mettre en œuvre des outils de gestion des connaissances: site web, bulletin, etc.				X	X
	4.1.3. Passer en revue les procédures, lignes directrices et outils et proposer des améliorations pour les autorités locales				X	
	4.1.4 Préparer des études de cas et organiser des ateliers					X
	4.1.5 Systématiser et vulgariser les leçons apprises et les bonnes pratiques					X
	4.1.6 Mettre en place une communauté d'experts pour la portée à l'échelle, la replicabilité et la pérennité				X	X
4.2. Système de Suivi Evaluation pour la surveillance administrative et substantive du projet	4.2.1 Développer des systèmes de S&E (database)			X	X	X
	4.2.2 Concevoir et sélectionner des indicateurs de projet pour le modèle propose, notamment des cibles et indicateurs pour mesurer l'impact for la réduction de la pauvre, l'accès aux services de base et l'amélioration des conditions de vie			X	X	X

## 4. BUDGET DU PROGRAMME

		Résultats	TOTAL
Résultats attendus Obj. Spe. 1	R 1.2	5.000 familles de déplacés ont trouvé une solution de logement durable et viable grâce à l'appui des services de protection communautaire	\$10,632,473.00 USD
	R 1.3	Les six camps sont progressivement fermés et l'espace public est réhabilité	
Résultats attendus Obj. Spe. 2	R 2.1	Les débris ont été enlevés afin de permettre la réhabilitation physique du quartier	\$16,394,400.00 USD
	R 2.2	Les acteurs de la construction sont formés et respectent les normes et standards du gouvernement	\$2,213,124.00 USD
	R 2.3	3,944 maisons endommagées (« jaunes ») sont réparées selon les normes et standards du Gouvernement	\$9,078,200.00 USD
	R 2.4	Une solution progressive est développée ( <i>progressive core housing</i> ) pour répondre à la problématique des maisons rouges	\$19,175,466.00 USD
Résultats attendus Obj. Spe. 3	R 3.1	Des plateformes communales sont renforcées afin d'appuyer l'identification des solutions de logement et accompagner le processus de retour dans les quartiers	\$590,000.00 USD
	R 3.2	L'accès aux services, identifiés comme prioritaires par les habitants du quartier, a été augmenté et la vulnérabilité des quartiers a été diminuée	\$27,253,666.00 USD
	R 3.3	Plan de restructuration	\$1,000,450.00 USD
	R 3.4	L'accès à l'emploi et aux revenus dans les quartiers est amélioré	\$7,374,659.00 USD
Résultats attendus Obj. Spe. 4	R 4.1	Système de gestion des connaissances mis en œuvre en vue de la portée à l'échelle du programme, sa répliquabilité et sa pérennité	\$2,855,103.00 USD
	R 4.2	Système de Suivi-Évaluation pour la surveillance administrative et substantive du projet	

Project Management (PMU)	\$957,650.00 USD
TOTAL	\$ 98,025,191.00 USD
TOTAL Minus Commitments (\$19,094,400.00 USD from OTI, UNDP, ILO, Rubble removal Débris II, HSP)	<b>\$78,930,791.00 USD</b>

#### 4.1 L'ÉTENDUE DE LA PHASE 1

Prenant en compte les ressources disponibles, le programme commence l'exécution par 8 quartiers associés à 4 camps. En conséquence, le nombre de familles bénéficiaires dans les camps est de 2.400. En outre, le nombre de maisons réparées jaune est au moins 1.200. Il y aura un investissement de 7 millions de dollars pour fournir des solutions de nouveaux logements. L'impact du projet comprend la création de 1000 emplois et d'améliorer la compétitivité des petites entreprises nouvelles et existantes. Enfin, toutes les familles vivant dans ces huit quartiers peuvent priorisé des investissements des services sociaux et de base dans leurs quartiers.

QUARTIERS	FAMILLES CAMPS				TOTAL
	Pl. Boyer	Pl. St. Pierre	Pl. Canapé. Vert	Stade Sylvio Cator	
MorneHercule	174	126			300
Morne Lazard	149	108			257
Nerette	208	150			358
Morne/Villa Rosa			88		88
Bas Canapé Vert			85		85
Bois patate			37		37
Jean Batiste			15		15
Mapou/Mt. Elbo			39		39
Autre	356	258	106	499	1219
	<b>887</b>	<b>642</b>	<b>370</b>	<b>499</b>	<b>2398</b>



## Matrice des résultats avec Budget par résultat et activité pour la Phase 1

<b>Objectif général: Réhabilitation de 16 quartiers pour améliorer les conditions de vie à travers la participation communautaire</b>					
<b>Objectif spécifique 1: Les déplacés des camps associés aux quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement</b>					
Produits du programme conjoint	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Activités spécifiques	Budget Objectif Spécifique	<b>3.795.266</b>
				Budget par activité	Budget par résultat
2,400 familles de déplacés ont retrouvé une solution de logement durable et viable grâce l'appui des services de protection communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>La liste des solutions de retour pour les personnes ayant opté de participer au projet a été finalisée et les contrats ont été signés avec les bénéficiaires après vérification légale et technique dans les quartiers</li> <li>90% des participants à la formation protection déclarent avoir une connaissance accrue sur les questions de droits humains/GBV/protection</li> </ul>	Enquêtes/ recherches dans les quartiers y compris 1. Enquête de vérification des familles restant dans les bâtiments qu'ils ont choisis à travers le programme 2. Mapping des personnes les plus vulnérables et à besoins spécifiques suivi 3. Rapports sur les conditions de retour en consultation avec toutes les parties prenantes	1.1.1. <i>Profiling</i> du camp et validation des listes de déplacés avec les autorités communales et les comités des camps, y incluant la sélection participative des bénéficiaires les plus vulnérables	24.003	<b>1.965.266</b>
			1.1.2. Création et opérationnalisation d'une stratégie de communication de 24 mois incluant la mobilisation communautaire, des campagnes de communication publique, diffusion d'information publique.	962.752	
			1.1.3. Gestion de 'case work' par famille pour 2400 familles; support aux résidents du camp, gestion d'une base de données, mise en œuvre d'un système d'application et de vérifications techniques et légales de chaque maison.	973.691	
			1.1.4. Organisation de formations et d'activités de sensibilisation pour les personnes déplacées sur leurs droits et responsabilités en vertu du droit national et international aussi.	4.820	
Quatre camps sont progressivement fermés et l'espace public est réhabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les familles ayant trouvé une solution durable et ayant quitté les camps et ont démontées leurs tentes</li> </ul>	Rapports des nombres des tentes démontées dans les camps	1.2.1. Cash transfert: Cash plus distribution, gestion et suivi de la distribution des incitations au retour.	1.450.000	<b>1.830.000</b>
		Visites de terrain	1.2.2. Enlèvement progressif des abris (tentés) et réhabilitation des sites - Rétrocession vers autorités	80.000	
		Enquêtes/ recherches sur le terrain	1.2.3. Suivi du retour effectif et statut des bénéficiaires	300.000	

Objectif spécifique 2: Le retour vers les 16 quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité					
Produits du programme conjoint	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Activités spécifiques	Budget Objectif Spécifique	12.147.474
				Budget par activité	Budget par resultat
Les débris ont été enlevés afin de permettre la réhabilitation physique du quartier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume de débris enlevés</li> <li>• Pas de processus de reconstruction bloqué par l'activité de déblaiement</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	2.1.1. Destruction des maisons rouges et enlèvement des débris	0	0
			2.1.2. Enlèvement des débris pour les points d'accès principaux et les lieux communautaires	0	
Les acteurs de la construction sont formés et respectent les normes et standards du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de formations techniques/gestion réalisées et validées par un certificat de performance</li> <li>• Nombre de fournisseurs de matériaux, formés et certifiés</li> </ul>	1.Rapports du système de suivi du projet 2.Données officielles du Ministère de l'Éducation 3.Entretiens avec membres de la communauté 4.Rapports du projet produits par le GdH	2.2.1. Adaptation et certification rapide des modules existants de formation technique en construction chaînée	171.210	1.426.750
			2.2.2. Formation technique à la construction parasismique des contremaitres et artisans de la construction semi-qualifiés	856.050	
			2.2.3. Renforcement des capacités de gestion et techniques des petites entreprises de la construction	399.490	
Au moins 1200 maisons endommagées (Jaune) sont réparées selon les normes et standards du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1200 maisons réparables sont réparées suivant les standards et spécifications nationaux</li> <li>• Les acteurs de la construction sont formés et sensibilisés concernant les normes de construction</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	2.3.1. Information communautaire	3.493.317	3.493.317
			2.3.2. Sélection des maisons à réparer sur la base de zone a risque		
			2.3.3. Evaluation des dommages et des travaux de réparation		
			2.3.4. Renforcement technique acteurs de la construction et mise en place des mécanismes de certification qualité		
			2.3.5. Signature des contrats avec les bénéficiaires		
			2.3.6. Réparation de 1000 maisons en accord avec les guide de réparation du MTPTC et contrôle qualité		
Une solution progressive est développée (progressive corehousing) pour répondre à la problématique des maisons rouges	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des solutions de logement nouvelles sont approuvées par la plateforme.</li> <li>• Des mécanismes financiers sont mis en place pour le financement de nouvelles maisons.</li> <li>• Le déficit de logement n'augmente plus dans les quartiers cibles.</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	2.4.1. Lancer un appel d'offre, la conception, l'évaluation et la sélection des propositions alternatives / solutions / conception pour des logements progressifs améliorés/nouveau individuels ou multi-niveau et le développement urbain pour le relèvement avec la participation des bénéficiaires potentiels, plus particulièrement les femmes chefs de ménage	7.227.407	7.227.407
			2.4.2 Promouvoir, signer et appliquer les mécanismes participatifs avec les bénéficiaires dans les Plateformes		

			<p>2.4.3 Etudier, évaluer et mettre en œuvre divers mécanismes financiers pour la reconstruction et le logement.</p>		
			<p>2.4.4. Lancer un appel d'offre, sélectionner et d'exécuter des propositions de nouvelles implantations, de planification urbaine, de conception et de faisabilité.</p>		
			<p>2.4.5. Lancer un appel d'offre, sélectionner et exécuter des contrats de logement, des solutions urbaines par des entrepreneurs et sous-traitants de logement, offrant des opportunités égales pour les sous-traitants femmes.</p>		
			<p>2.4.6. Promouvoir et mettre en œuvre les synergies avec des expériences locales, régionales et internationales</p>		

Objectif spécifique 3: Promouvoir la réhabilitation de 16 quartiers ciblés sur la base des priorités de ses habitants					
Produits du programme conjoint	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Activités spécifiques	Budget Objectif Spécifique	10.902.735
				Budget par activité	Budget par resultat
Des plateformes communales sont renforcées afin d'appuyer l'identification des solutions de logement et accompagner le processus de retour dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les plateformes incluent les leaders des camps, quartiers, autorités locales et techniciens</li> <li>Les décisions sont prises avec l'approbation de la communauté à travers un processus participatif basé sur les plateformes</li> </ul>	Rapports d'activités	3.1.1. Engagement et renforcement des mairies	40.801	216.471
		Visites de terrain	3.1.2. Identification et mobilisation des parties prenantes pour les Plateformes Communales	28.334	
		Enquêtes/ recherches sur le terrain	3.1.3. Recrutement de experts techniques pour le développement des quartiers	56.668	
			3.1.4. Développement des capacités communautaires et mise en place de mécanisme de décision dans les quartiers	90.669	
L'accès aux services, identifiés comme prioritaires par les habitants du quartier, a été augmenté et la vulnérabilité des quartiers a été diminuée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux d'accès au service est amélioré</li> <li>Nb de priorités réalisées</li> <li>Nb de familles dans des conditions à risques est diminué</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	3.2.1. La communauté priorise les services sociaux et de base: · Construction/Réparation du réseau d'eau et d'assainissement · Réhabilitation des services de santé et d'éducation · Appui à l'électrification et à l'éclairage public · Construction d'infrastructures communautaires (place, facilités sportives...)	7.613.605	7.613.605
			3.2.2. Mise en place des mécanismes de maintenance		
			3.2.3. Amélioration de la voirie		
			3.2.4. Esquisse de planification urbaine/Evaluation des zones à risques		
		Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	3.3.1. Identification rapide des opportunités économiques dans chaque quartier	59.427	
			3.3.2. Formation aux métiers porteurs et petits métiers	726.585	
			3.3.3. Mise en place de systèmes viables de maintenance des infrastructures locales à travers les entreprises locales et les communautés	124.358	
			3.3.4. Appui au placement et mise en référence des petites entreprises avec les institutions de micro-finance	190.136	
			3.3.5. Appui à la création d'entreprises	157.877	
			3.3.6. Création des liens commerciaux entre les PME et le marché	368.381	
L'accès à l'emploi et aux revenus dans les quartiers est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'emplois générés</li> <li>Nombre d'entreprises appuyées ayant augmenté leurs chiffres d'affaires</li> <li>Nombre de personnes vulnérables ayant un accès prioritaires à l'emploi</li> <li>La productivité et la compétitivité des compagnies appuyées a augmenté</li> </ul>				2.705.592

			3.3.7. Appui économique pour améliorer la productivité et la compétitivité	526.258	
			3.3.8. Analyser, évaluer et sélectionner des partenariats public-privé pour la fourniture de services publics, avec la participation des bénéficiaires et d'autres parties prenantes publiques, privées et OSC	131.565	
			3.3.9. Programme spécifique BDS mis en place pour garantir l'accès au marché aux PME	421.007	
Une analyse des zones à risques permet le plan de restructuration participatif	· Analyse de risques finalisée · Nombre de cartes développées	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	3.4.1 Analyse des risques liés aux désastres dans 16 quartiers	203.926	<b>367.066</b>
			3.4.2 Cartes participatives des quartiers développées à travers les plateformes communales	163.140	

Objectif spécifique 4: Appuyer les acteurs Haïtiens afin de mener à bien la reconstruction en Haïti en appliquant le modèle des 16 quartiers					
Produits du programme conjoint	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Activités spécifiques	Budget Objectif Spécifique	<b>1.345.221</b>
				Budget par activité	Budget par resultat
Système de gestion des connaissances mis en œuvre en vue de la portée à l'échelle du programme, sa replicabilité et sa pérennité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'information clé est dûment documentée</li> <li>• Les démarches des autorités locales sont passées en revue</li> <li>• Le système de gestion des connaissances est fonctionnel aussi bien au sein des autorités locales que les plateformes</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	4.1.1 Développer des systèmes de gestion des connaissances	49.823	<b>473.318</b>
			4.1.2 Concevoir et mettre en œuvre des outils de gestion des connaissances: site web, bulletin, etc.	58.127	
			4.1.3. Passer en revue les procédures, lignes directrices et outils et proposer des améliorations pour les autorités locales	74.734	
			4.1.4 Préparer des études de cas et organiser des ateliers	91.342	
			4.1.5 Systématiser et vulgariser les leçons apprises et les bonnes pratiques	124.557	
			4.1.6 Mettre en place une communauté d'experts pour la portée à l'échelle, la replicabilité et la pérennité	74.734	
Système de Suivi Evaluation pour la surveillance administrative et substantive du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mesures requises pour éviter la non-atteinte des résultats sont mises en place</li> <li>• Les évaluations à mi-parcours et finales ont lieu à temps</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités	4.2.1 Développer des systèmes de S&E	581.268	<b>871.902</b>
			4.2.2 Concevoir et sélectionner des indicateurs de projet pour le modèle propose, notamment des cibles et indicateurs pour mesurer l'impact for la réduction de la pauvre, l'accès aux services de base et l'amélioration des conditions de vie	290.634	
<b>Stratégie nationale de communication</b>					<b>590.295</b>
<b>Secrétariat Technique (PMU)</b>					<b>921.980</b>
<b>TOTAL</b>					<b>29.702.971</b>
<b>TOTAL (1%)</b>					<b>30.000.001</b>

## Budget totale par Agence pour la Phase 1

	IOM	UNOPS	BIT	UNDP	TOTAL Per Composante
Composante 1: Les déplacés des camps associés aux quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement	2,647,206	0	0		<b>2,647,207</b>
Composante 2: Le retour vers les 16 quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité	0	9,426,246	1,333,412	819,674	<b>11,579,331</b>
Composante 3: Promouvoir la réhabilitation de 16 quartiers ciblés sur la base des priorités de ses habitants	0	5,855,630	1,028,508	3,078,786	<b>9,962,924</b>
Composante 4: Appuyer les acteurs Haïtiens afin de mener à bien la reconstruction en Haïti en appliquant le modèle des 16 quartiers	0	0	0	1,254,440	<b>1,254,440</b>
Communication	899,768	0	0	551,677	<b>1,451,445</b>
Secretariat Technique	0	0	0	861,663	<b>861,663</b>
<b>Sous-Total Coûts du Programme</b>	<b>3,546,974</b>	<b>15,281,876</b>	<b>2,361,920</b>	<b>6,566,240</b>	<b>27,757,010</b>
Frais de gestion (7%)**	<b>248,288</b>	<b>1,069,731</b>	<b>165,334</b>	<b>459,637</b>	<b>1,942,991</b>
Total per agency	<b>3,795,262</b>	<b>16,351,607</b>	<b>2,527,254</b>	<b>7,025,877</b>	<b>29,700,000</b>
Including 1% Administration Fee					<b>30,000,000</b>

BUDGET TOTAL DU PROGRAMME					
CATEGORIES	IOM	UNOPS	BIT	UNDP	Total
1. Provisions, produits, équipement et transport	745,251	6,375,750	135,748	1,420,483	8,677,232
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	1,493,101	3,438,303	604,608	2,575,588	8,111,600
2.1. Personnel	1,334,101	3,330,303	480,800	1,312,136	6,457,340
2.2. Consultants	96,000	0	98,808	1,053,998	1,248,806
2.3. Voyage	63,000	108,000	25,000	209,454	405,454
3. Formation des partenaires	5,000	0	308,081	529,197	842,278
4. Contrats	1,282,622	5,330,091	1,232,323	1,862,010	9,707,046
5. Autres coûts directs	21,000	137,731	81,160	178,962	418,853
<b>Sous-Total Coûts du Programme</b>	<b>3,546,974</b>	<b>15,281,875</b>	<b>2,361,920</b>	<b>6,566,240</b>	<b>27,757,009</b>
Frais de gestion (7%)**	248,288	1,069,731	165,334	459,637	1,942,991
<b>TOTAL</b>	<b>3,795,262</b>	<b>16,351,606</b>	<b>2,527,254</b>	<b>7,025,877</b>	<b>29,700,000</b>
1% AA					300,000
<b>TOTAL Including 1% AA</b>					<b>30,000,000</b>



Composante 1: Les déplacés des camps associés aux quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement

BUDGET DU PROGRAMME				
CATEGORIES	IOM	UNOPS	UNDP	Total
1. Provisions, produits, équipement et transport	444.283	0		<b>444.283</b>
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	942.301	0		<b>942.301</b>
2.1. Personnel	819.301			819.301
2.2. Consultants	96.000			96.000
2.3. Voyage	27.000			27.000
3. Formation des partenaires	5.000	0		<b>5.000</b>
4. Contrats	1.234.625	0		<b>1.234.625</b>
5. Autres coûts directs	21.000	0		<b>21.000</b>
<b>Sous-Total Coûts du Programme</b>	<b>2.647.209</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2.647.209</b>
Frais de gestion (7%)**	185.305	0		185.305
<b>TOTAL</b>	<b>2.832.514</b>	<b>0</b>		<b>2.832.514</b>

Composante 2: Le retour vers les 16 quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité

BUDGET DU PROGRAMME				
CATEGORIES	UNOPS	BIT	UNDP	Total
1. Provisions, produits, équipement et transport	4.975.308	77.020	466.018	<b>5.518.346</b>
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	2.205.709	341.777	184.657	<b>2.732.143</b>
2.1. Personnel	2.151.709	272.020	102.657	2.526.386
2.2. Consultants	0	55.632	45.000	100.632
2.3. Voyage	54.000	14.125	37.000	105.125
3. Formation des partenaires	0	202.178	0	<b>202.178</b>
4. Contrats	1.947.088	673.926	163.005	<b>2.784.020</b>
5. Autres coûts directs	71.589	38.510	5.993	<b>116.092</b>
<b>Sous-Total Coûts du Programme</b>	<b>9.199.694</b>	<b>1.333.412</b>	<b>819.674</b>	<b>11.352.779</b>
Frais de gestion (7%)**	643.979	93.339	57.377	794.695
<b>TOTAL</b>	<b>9.843.673</b>	<b>1.426.750</b>	<b>877.051</b>	<b>12.147.474</b>

## Composante 3: Promouvoir la réhabilitation de 16 quartiers ciblés sur la base des priorités de ses habitants

BUDGET DU PROGRAMME				
CATEGORIES	UNOPS	BIT	UNDP	Total
1. Provisions, produits, équipement et transport	1.400.443	58.728	509.084	<b>1.968.254</b>
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	1.232.594	262.831	1.034.454	<b>2.529.879</b>
2.1. Personnel	1.178.594	208.780	413.878	1.801.252
2.2. Consultants	0	43.176	543.576	586.752
2.3. Voyage	54.000	10.875	77.000	141.875
3. Formation des partenaires	0	105.903	118.640	<b>224.543</b>
4. Contrats	3.383.000	558.396	1.295.347	<b>5.236.743</b>
5. Autres coûts directs	66.142	42.650	121.261	<b>230.053</b>
<b>Sous-Total Coûts du Programme</b>	<b>6.082.179</b>	<b>1.028.508</b>	<b>3.078.785</b>	<b>10.189.472</b>
Frais de gestion (7%)**	425.753	71.996	215.515	713.263
<b>TOTAL</b>	<b>6.507.931</b>	<b>1.100.503</b>	<b>3.294.300</b>	<b>10.902.735</b>

## Composante 4: Appuyer les acteurs Haïtiens afin de mener à bien la reconstruction en Haiti en appliquant le modèle des 16 quartiers

BUDGET DU PROGRAMME				
CATEGORIES	IOM	UNOPS	UNDP	Total
1. Provisions, produits, équipement et transport			126,401	<b>126,401</b>
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)			461,662	<b>461,662</b>
2.1. Personnel			216,000	216,000
2.2. Consultants			200,662	200,662
2.3. Voyage			45,000	45,000
3. Formation des partenaires			402,855	<b>402,855</b>
4. Contrats			219,034	<b>219,034</b>
5. Autres coûts directs			44,488	<b>44,488</b>
<b>Sous-Total Coûts du Programme</b>		<b>0</b>	<b>1,254,440</b>	<b>1,254,440</b>
Frais de gestion (7%)**		0	87,811	87,811
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>1,342,251</b>	<b>1,342,251</b>

## Communications

BUDGET DU PROGRAMME				
CATEGORIES	IOM	UNOPS	UNDP	Total
1. Provisions, produits, équipement et transport	300.969		103.131	<b>404.099</b>
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	550.800	0	249.000	<b>799.800</b>
2.1. Personnel	514.800		108.000	622.800
2.2. Consultants	0		114.000	114.000
2.3. Voyage	36.000		27.000	63.000
3. Formation des partenaires			7.702	<b>7.702</b>
4. Contrats	48.000		184.624	<b>232.624</b>
5. Autres coûts directs	0		7.221	<b>7.221</b>
<b>Sous-Total Coûts du Programme</b>	<b>899.769</b>	<b>0</b>	<b>551.678</b>	<b>1.451.446</b>
Frais de gestion (7%)**	62.984	0	38.617	101.601
<b>TOTAL</b>	<b>962.752</b>	<b>0</b>	<b>590.295</b>	<b>1.553.047</b>

## Secrétariat Technique

BUDGET DU PROGRAMME					
CATEGORIES	IOM	UNOPS	BIT	UNDP	Total
1. Provisions, produits, équipement et transport				215.849	<b>215.849</b>
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)				645.815	<b>645.815</b>
2.1. Personnel				471.601	471.601
2.2. Consultants				150.760	150.760
2.3. Voyage				23.454	23.454
3. Formation des partenaires				0	<b>0</b>
4. Contrats				0	<b>0</b>
5. Autres coûts directs				0	<b>0</b>
<b>Sous-Total Coûts du Programme</b>				<b>861.664</b>	<b>861.664</b>
Frais de gestion (7%)**				60.316	60.316
<b>TOTAL</b>				<b>921.980</b>	<b>921.980</b>

## 5. ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre des activités du Programme se fera par le Gouvernement avec l'appui des Agences des Nations Unies, selon leurs domaines de spécialisation et la valeur ajoutée qu'elles pourraient apporter (AGIM). Certains aspects de la mise en œuvre des activités seront sous-traités à d'autres agences, des organisations non-gouvernementales (ONG) spécialisées dans les zones où ces dernières sont déjà présentes, et le secteur privé en vue d'assurer une meilleure efficacité.

### 5.1 Structure de Gestion du Programme

La structure de gestion du Programme tient compte de la coordination du Programme par le Gouvernement avec l'appui opérationnel et technique des Nations Unies.

La mise en œuvre conjointe implique la mise en place :

- d'un Comité national de pilotage (*Steering Committee*) qui donne les orientations stratégiques;
- d'une Unité de gestion du Programme (*PMU*) qui effectue la coordination opérationnelle du programme;
- d'une structure de suivi évaluation qui assure les contrôles et les garanties dans les activités du programme.

### 5.2 Comité National de pilotage (CNP) / *Steering Committee*

Le Comité National de Pilotage (CNP) (*Steering Committee*) aura la responsabilité générale des résultats du programme et de la coordination stratégique du Programme. Le CNP se chargera ainsi de superviser, de fournir une orientation stratégique à la mise en œuvre du programme et d'adopter le Document de Programme conjoint, le plan de travail et le budget annuels.

Le CNP sera composé des membres suivants :

- La représentation du Gouvernement haïtien;
- Le Coordonnateur Résident du SNU ou toute personne désignée par lui;
- La représentation du Gouvernement local et des acteurs locaux.

Les membres du Comité de pilotage peuvent inviter d'autres représentants et des observateurs (de la société civile, donateurs, etc.) au CNP, selon le contexte spécifique du thème à traiter.

Un spécialiste en suivi et évaluation sera affecté au Comité de pilotage avec un budget séparé pour les coûts pertinents. Il travaillera sur la gestion de l'information, s'assurera de la prise de décision informée et appuiera les activités de responsabilisation, de réorientation et d'ajustements nécessaires aux activités en cas de changements importants dans le contexte

économique, social ou politique du projet. Ce spécialiste sera situé à côté de l'Unité de Gestion du Programme, mais maintiendra un certain niveau d'indépendance qui lui permettra un dialogue direct avec le CNP.

Le Comité national de Pilotage sera créé aussitôt l'approbation et la signature du Document de Programme. Le CNP se réunira habituellement au moins quatre fois par an et prendra des décisions par consensus.

Les fonctions du CNP seront les suivantes:

- Examiner et approuver le mandat et les règles du Comité National de Pilotage et les modifier, le cas échéant;
- Approuver l'orientation stratégique pour le Programme conjoint dans le cadre opérationnel autorisé par le Comité de pilotage ;
- Approuver et documenter les modalités de gestion et de coordination; nommer un directeur de programme;
- Établir des repères du programme qui permettent le suivi et l'évaluation;
- Approuver des plans de travail et les budgets, ainsi que des ajustements pour atteindre les résultats attendus;
- Examiner le rapport du Programme conjoint à soumettre à l'Agent administratif et fournir des commentaires et des décisions stratégiques et les communiquer aux organisations des Nations Unies concernées;
- Proposer des mesures correctives pour les questions stratégiques et la mise en œuvre, quand celles-ci surviennent;
- Créer des synergies à travers la recherche de programmes et projets similaires d'autres bailleurs de fonds, et
- Approuver des plans de communication et d'information publique préparés par les comités de gestion du programme.

### **5.3 Unité de Gestion du Programme / Programme Management Unit (PMU)**

Le rôle de l'Unité de gestion du Programme est de fournir une coordination opérationnelle et assurer l'atteinte des résultats au programme conjoint. L'unité est composée du Directeur de Programme délégué par le Gouvernement qui assure la coordination des composantes et guide la mise en œuvre avec le appui d'un conseiller technique, une équipe administrative (finance officer, secrétaire et chauffeur), une équipe d'experts (spécialiste des communications, spécialiste du suivi et évaluations et coordonnateur de plateformes) et des responsables de gestion par objectif(s), délégués par les Agences Chef de file de ce(s) objectif(s) dont le rôle directe est le contrôle et la coordination des divers acteurs / activités sur le terrain. Le projet 16/6 a été officiellement intégré à la structure du FAES et installera son unité de gestion de programme (PMU) au sein de cette institution.

Les obligations de l'unité de gestion comprennent:

- Assurer la coordination opérationnelle;
- Gérer les ressources du programme pour obtenir les résultats et produits définis dans le programme;
- Harmoniser les activités financées par le Fond fiduciaire et le cadre stratégique des Nations Unies;
- Établir des rapports des mécanismes appropriés pour le Programme;
- Intégrer les plans de travail, budgets, rapports et autres documents relatifs au Programme et de s'assurer de réduire les chevauchements ou les lacunes budgétaires;
- Fournir des conseils techniques et de fond pour les activités relevant du plan de travail annuel;
- Convenir des réaffectations budgétaires et des révisions et faire des recommandations au CNP, le cas échéant;
- Gérer les problèmes de mise en œuvre éventuels;
- Documenter le programme pilote et dégager les leçons apprises;
- Établir des plans de communication et d'information du public.

#### **5.4 Agences chefs de file des objectifs spécifiques**

A la tête de chaque objectif spécifique se trouve un représentant des agences chef de file qui répond au coordonnateur du PMU. Il est responsable de la planification, l'organisation et l'exécution des activités, le soutien et la supervision de ces activités dont il est directement responsable, appuyé d'un support administratif et financier. De plus, chaque composante est pourvue de points focaux de la partie nationale : mairie ou ministère techniques concernés. Cette entité assure aussi la coordination des sous-contractants ou agences techniques responsables de résultats et activités liées à l'objectif spécifique.

Les fonctions sur objectifs spécifiques consistent à:

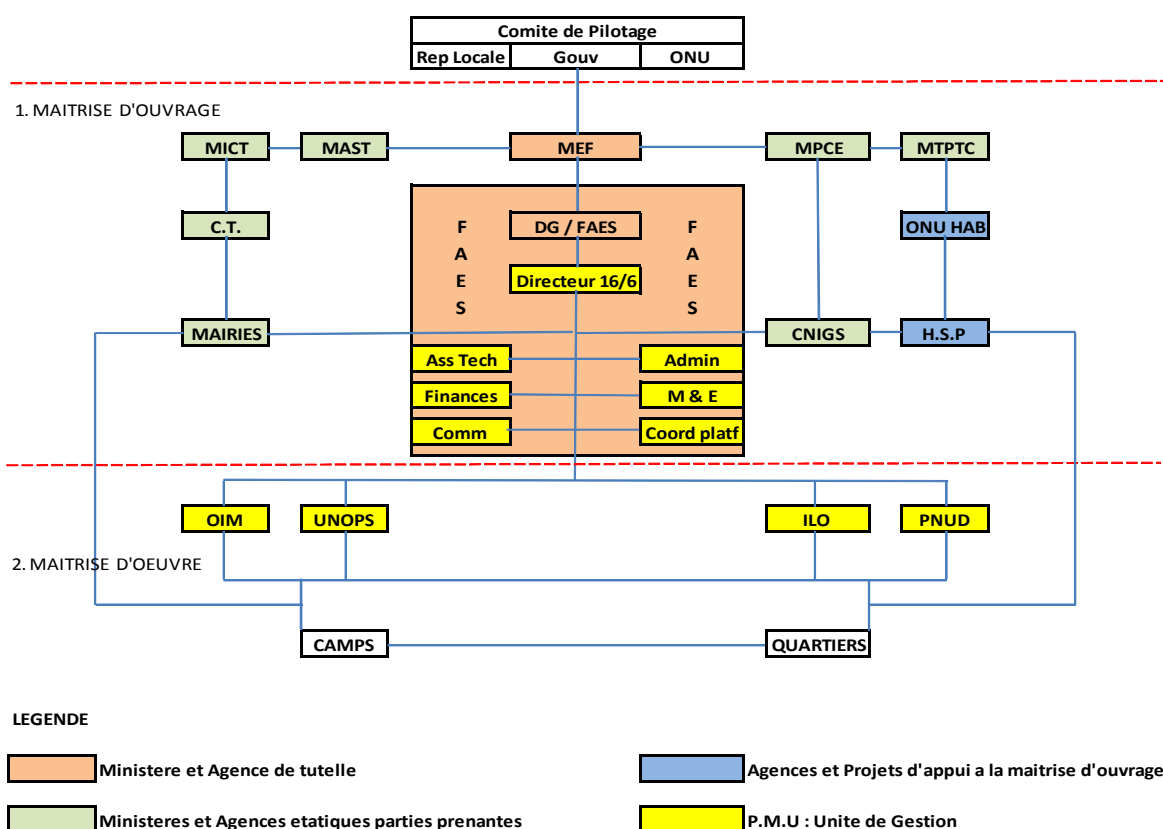
- Diriger la mise en œuvre des activités de l'objectif spécifique;
- Préparer des plans de travail, budgets, rapports et autres documents relatifs au programme;
- Élaborer un rapport annuel sur les progrès narratifs et un rapport financier de chaque organisme rend son rapport financier, le Programme et de soumettre à l'Unité de gestion et le directeur du Programme.
- Préparer des rapports d'étape et financiers du programme, chaque agence fait son rapport, suivi trimestriel du Comité de gestion du programme.
- Élaborer des propositions pour la déclaration consolidée de la performance financière.
- Informer les participants sur les progrès du programme.
- Identifier les leçons apprises.
- Assurer la mise en œuvre des activités de communication.
- Assurer l'évaluation et la systématisation des résultats du programme.

- Mettre en place des mécanismes de communication, le partage d'informations et de surveillance entre les organismes participants.

Mettre en place des mécanismes de communication, le partage d'informations et de surveillance entre les organismes participants.

## 5.5 Maitrise d'ouvrage et maitrise d'oeuvre

Par la volonté de la présidence, le gouvernement d'Haïti a sollicité les Nations Unies à faciliter la mise en œuvre d'un programme intégré. Ce programme vise à lancer la reconstruction définitive et la relance économique des quartiers de Port au Prince affectés par le séisme tout en donnant



des solutions de logement permanentes aux réfugiés habitants les camps.

### a) Maitrise d'ouvrage

Le gouvernement d'Haïti a identifié le Fonds d'Assistance Economique et Social, agence de tutelle du ministère de l'économie et des finances, pour assurer la maîtrise d'ouvrage stratégique de ce programme multisectoriel. Différents ministères assureront la maitrise d'ouvrage relative à leurs domaines d'interventions, le ministère du MTPTC par exemple supervisera la certification des techniques et matériels de construction et veillera à la bonne réparation et construction des maisons dans les quartiers. Le ministère de L'Intérieur le MICT assurera le support aux municipalités à travers sa direction des collectivités territoriales. Le ministère du plan le MPCE supervisera les activités de planification urbaine et l'évaluation des risques et à travers son organisme autonome le CNIGS.

Pour assurer une bonne coordination entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, une unité de gestion (PMU) veillera à maximiser les synergies, la bonne gouvernance, l'efficacité technique, la communication et la gestion des connaissances du programme. Cette unité appuiera le FAES à orchestrer la maîtrise d'ouvrage stratégique sous le management du directeur de programme 16/6. La PMU articulera ses interventions en prenant en compte les autres programmes mis en œuvre dans le cadre de la reconstruction tel que le « Housing Support Program ». La PMU s'efforcera également à renforcer le rôle de l'Etat et ce en appuyant particulièrement les mairies à jouer leur rôle exécutif dans les quartiers concernés.

#### d) Maîtrise d'œuvre

Pour garantir une exécution de qualité et durable, les agences des Nations Unies impliquées dans la mise en œuvre des différentes composantes du programme 16/6 chercheront à transférer graduellement leurs capacités techniques et de gestion aux institutions de l'Etat Haïtien. Par conséquent, le programme sera exécuté sous la modalité mise en œuvre directe (DIM, pour son sigle en anglais). Par exemple, les institutions de formation professionnelle accréditées par l'INFP, recevront un appui méthodologique, technique et financier pour mettre en œuvre des programmes de formation certifiés ciblant les entrepreneurs, artisans et ouvriers semi qualifiés du secteur de la construction. En outre, le FAES et les différents ministères concernés seront impliqués dans la préparation et/ou la mise en œuvre de certaines interventions.

### **6.SUIVI EVALUATION ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS**

Le Gouvernement et les Agences participatives des Nations Unies auront la responsabilité commune de faire le suivi continu de la mise en œuvre du projet et travailleront en étroite collaboration avec les principaux acteurs, les partenaires et le spécialiste en évaluation. Le Comité National de Pilotage est responsable de la transmission du rapport périodique global du Programme commun, qui se compose de trois parties:

- Rapport narratif du progrès et des résultats atteints;
- Rapport financier: Chaque organisme participant de l'Organisation des Nations Unies effectue un rapport financier détaillant ce que les frais engagés par chaque programme durant la période considérée;
- Résumé de la gestion, composé d'une analyse du rapport financier certifié et le narratif. Ce résumé identifie les résultats clés et des questions administratives, est préparé par l'Unité de gestion du Programme (PMU) pour être examiné par le Comité National de Pilotage.

Pour le suivi et l'évaluation, ont été identifiés des indicateurs quantitatifs et qualitatifs des principaux résultats énoncés, qui seront calculés à partir de la ligne de base à être établie, contrôlée et évaluée en permanence mi-parcours et en fin de vie du projet. La matrice des résultats, ci-dessous, représente la feuille de route pour le suivi de la performance et de la production des rapports. Le directeur de projet soumettra au Comité de pilotage du projet des rapports trimestriels contenant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et des informations sur



les bonnes pratiques et les leçons apprises.

Une évaluation indépendante est prévue pendant le cycle du projet. Le processus d'évaluation sera réalisé par une entité externe, avec la participation directe de tous les intervenants de mise en œuvre. L'évaluation aura lieu en fin de projet et se concentrera sur l'impact et les options de porter à l'échelle ; l'efficacité du programme ; et les leçons apprises et les bonnes pratiques pouvant servir à une prochaine programmation.

Toutes les conclusions pertinentes de l'évaluation seront partagées avec le Comité de pilotage, les autorités locales et les principaux homologues nationaux impliqués dans la mise en œuvre du programme. L'extension du projet sera évaluée sur la base des résultats de l'évaluation.

**MATRICE DE SUIVI EVALUATION:**

<b>Produits</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Sources et moyens de vérification</b>
5.000 familles de déplacés ont retrouvé une solution de logement durable et viable grâce l'appui des services de protection communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La liste des solutions de retour pour les personnes ayant opté de participer au projet a été finalisée et les contrats ont été signés avec les bénéficiaires après vérification légale et technique dans les quartiers</li> <li>● 90% des participants à la formation protection déclarent avoir une connaissance accrue sur les questions de droits humains/GBV/protection</li> </ul>	Enquêtes/ recherches dans les quartiers y compris <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Enquête de vérification des familles restant dans les bâtiments qu'ils ont choisis à travers le programme</li> <li>2. Mapping des personnes les plus vulnérables et à besoins spécifiques suivi</li> <li>3. Rapports sur les conditions de retour en consultation avec toutes les parties prenantes</li> </ol>
Les six camps sont progressivement fermes et l'espace public est réhabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Tous les familles ayant trouvé une solution durable et ayant quitté les camps et ont démontées leurs tentes</li> </ul>	Rapports des nombres des tentes démontées dans les camps Visites de terrain Enquêtes/ recherches sur le terrain
Les débris ont été enlevés afin de permettre la réhabilitation physique du quartier	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Volume de débris enlevés</li> <li>● Pas de processus de reconstruction bloqué par l'activité de déblaiement</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités
Les acteurs de la construction sont formés et respectent les normes et standards du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de formations techniques/gestion réalisées et validées par un certificat de performance</li> <li>● Nombre de fournisseurs de matériaux, formés et certifiés</li> </ul>	Rapports du système de suivi du projet Données officielles du Ministère de l'Éducation Entretiens avec membres de la communauté Rapports du projet produits par le Gouvernement
3,944 maisons endommagées (Jaune) sont réparées selon les normes et standards du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Toutes les maisons réparables (estimées au nombre de 3.944) sont réparées suivant les standards et spécifications nationaux</li> <li>● Les acteurs de la construction sont formes et sensibilises concernant les normes de construction</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités
Une solution progressive est développée ( <i>progressive corehousing</i> ) pour répondre a la problématique des maisons rouges	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Des solutions de logement nouvelles sont approuvées par la plateforme.</li> <li>● Des mécanismes financiers sont mis en place pour le financement de nouvelles maisons.</li> <li>● Le déficit de logement n'augmente plus dans les quartiers cibles.</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités

Des plateformes communales sont renforcées afin d'appuyer l'identification des solutions de logement et accompagner le processus de retour dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les plateformes incluent les leaders des camps, quartiers, autorités locales et techniciens</li> <li>● Les décisions sont prises avec l'approbation de la communauté à travers un processus participatif basé sur les plateformes</li> </ul>	Rapports d'activités Visites de terrain Enquêtes/ recherches sur le terrain
L'accès aux services, identifiés comme prioritaires par les habitants du quartier, a été augmenté et la vulnérabilité des quartiers a été diminuée	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le taux d'accès au service est amélioré</li> <li>● Nb de priorités réalisées</li> <li>● Nb de familles dans des conditions à risques est diminué</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités
L'accès à l'emploi et aux revenus dans les quartiers est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'emplois générés</li> <li>● Nombre d'entreprises appuyées ayant augmenté leurs chiffres d'affaires</li> <li>● Nombre de personnes vulnérables ayant un accès prioritaire à l'emploi</li> <li>● La productivité et la compétitivité des compagnies appuyées a augmenté</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités
Système de gestion des connaissances mis en œuvre en vue de la portée à l'échelle du programme, sa répliquabilité et sa pérennité	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'information clé est dûment documentée</li> <li>● Les démarches des autorités locales sont passées en revue</li> <li>● Le système de gestion des connaissances est fonctionnel aussi bien au sein des autorités locales que les plateformes</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités
Système de Suivi Evaluation pour la surveillance administrative et substantive du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les mesures requises pour éviter la non-atteinte des résultats sont mises en place</li> <li>● Les évaluations à mi-parcours et finales ont lieu à temps</li> </ul>	Rapports du projet / fiche de réception des travaux / rapport des autorités

## 7.ANNEXES

## 7.1 Annexe 1

**FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D'HAÏTI (FRH)  
du Groupe des Nations-Unies pour le Développement**

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME<sup>15</sup>**

*(A mettre en ligne sur le site du FRH GNUD)*

<b>Organisation(s) des NU bénéficiaire(s):</b>	BIT, OIM PNUD, UNOPS	<b>Domaine Prioritaire:</b>	Logement, planification urbaine, services de base		
<b>Autorité(s) nationale(s):</b>	Fonds d'Assistance Economique et Social (FAES), institution sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances				
<b>Numéro du Programme:</b>					
<b>Nom du Programme:</b>	Réhabilitation de 16 quartiers et retour volontaire des familles de 6 camps associés (Projet « 16 quartiers/6 camps») <b>16/6</b>				
<b>Budget Total:</b>	<b>\$US 78,930,791</b>				
<b>Zone d'intervention:</b>	16 quartiers dans les communes de Delmas, Pétionville et Port-au-Prince (Port-au-Prince, Haïti)				
<b>Date d'approbation:</b>					
<b>Durée du Programme:</b>	24 mois	<b>Date de démarrage:</b>	1 septembre 2011	<b>Date de clôture:</b>	31 aout 2013
<b>Description du Programme:</b>	Ce programme intégré vise à réhabiliter 16 quartiers de Port-au-Prince afin d'offrir aux résidents de ces quartiers ainsi qu'aux déplacés de six camps associés des solutions de logement durables et des conditions de vie améliorées à travers un meilleur accès aux services de base et des activités génératrices de revenu.				

<b>Objectif global:</b>	Réhabilitation de 16 quartiers pour améliorer les conditions de vie à travers la participation communautaire
<b>Objectifs immédiats:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectif spécifique 1</b> - Les déplacés dans six camps associés aux 16 quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement;</li> <li>▪ <b>Objectif spécifique 2</b> - Le retour vers les 16 quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité;</li> </ul>

<sup>15</sup>Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectif spécifique 3</b> - Une meilleure réhabilitation de 16 quartiers ciblés est promue sur la base des priorités de ses habitants;</li> <li>▪ <b>Objectif spécifique 4</b> - Les acteurs haïtiens sont appuyés afin de mener à bien la reconstruction en Haïti en appliquant le modèle des 16 quartiers.</li> </ul>
--	---

<b>Résultats et activités clefs:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les déplacés des six camps associés aux 16 quartiers ciblés ont trouvé une solution durable de logement.</li> <li>- Le retour vers les quartiers d'origine est facilité par la reconstruction de l'offre de logements de qualité.</li> <li>- Une réhabilitation de 16 quartiers ciblés est promue sur la base des priorités de ses habitants.</li> <li>- L'augmentation des revenus et l'accès à l'emploi de ses habitants permet la pérennité des services sociaux de base et l'accès au crédit pour maintenir un logement adéquat.</li> <li>- Les capacités des acteurs Haïtiens sont renforcées afin de mener à bien la reconstruction en Haïti en appliquant le modèle des 16 quartiers.</li> </ul>
--------------------------------------	--

<b>Approvisionnement:</b>	??
---------------------------	--

7.2 Annexe 2

**FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D’HAÏTI (FRH)  
du Groupe des Nations-Unies pour le Développement**

**ETAT D’AVANCEMENT DU PROGRAMME<sup>16</sup>  
COMPTE RENDU TRIMESTRIEL**  
*(A mettre en ligne sur le site du HRF GNUD)*

**[DATE]**

<b>Organisation(s) des NU bénéficiaire(s):</b>		<b>Domaine Prioritaire/Secteur:</b>	
<b>Autorité(s) nationale(s):</b>			
<b>Numéro du Programme:</b>			
<b>Nom du Programme:</b>			
<b>Budget Total:</b>			
<b>Zone d’intervention:</b>			
<b>Date d’approbation/Comité de Pilotage:</b>			
<b>Durée du Programme:</b>		<b>Date de démarrage:</b>	<b>Date de clôture:</b>
<b>Montants engagés:</b>			<b>Pourcentage du montant approuvé:</b>
<b>Montants déboursés:</b>			<b>Pourcentage du montant approuvé:</b>
<b>Retard éventuel (mois):</b>		<b>Commentaires:</b>	

<b>Objectifs:</b>	<b>Réalisations/Résultats:</b>	<b>Pourcentage de réalisation:</b>

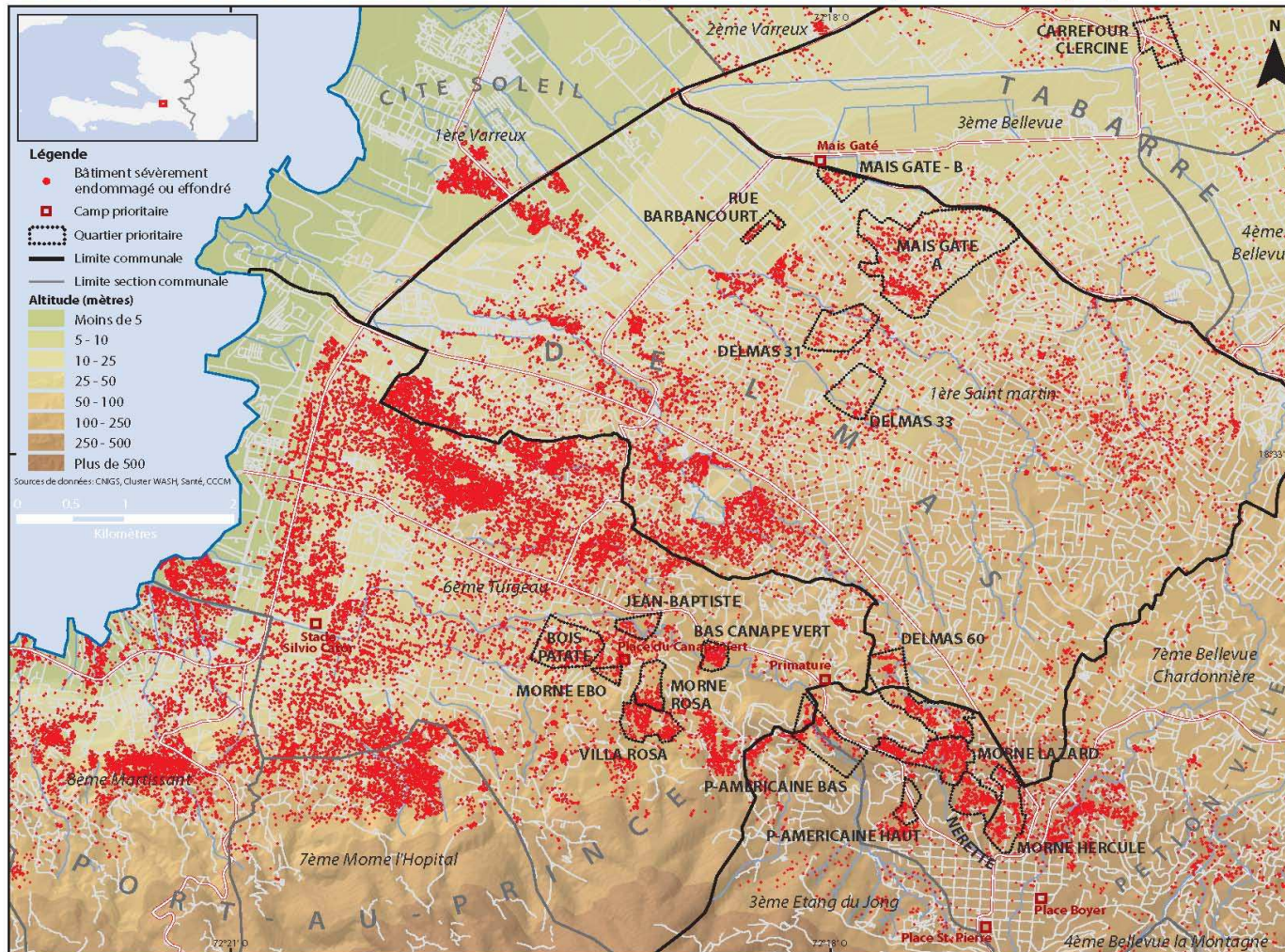
<b>Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et aux résultats:</b>

<sup>16</sup>Le terme “programme” est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.

7.3 Annexe 3

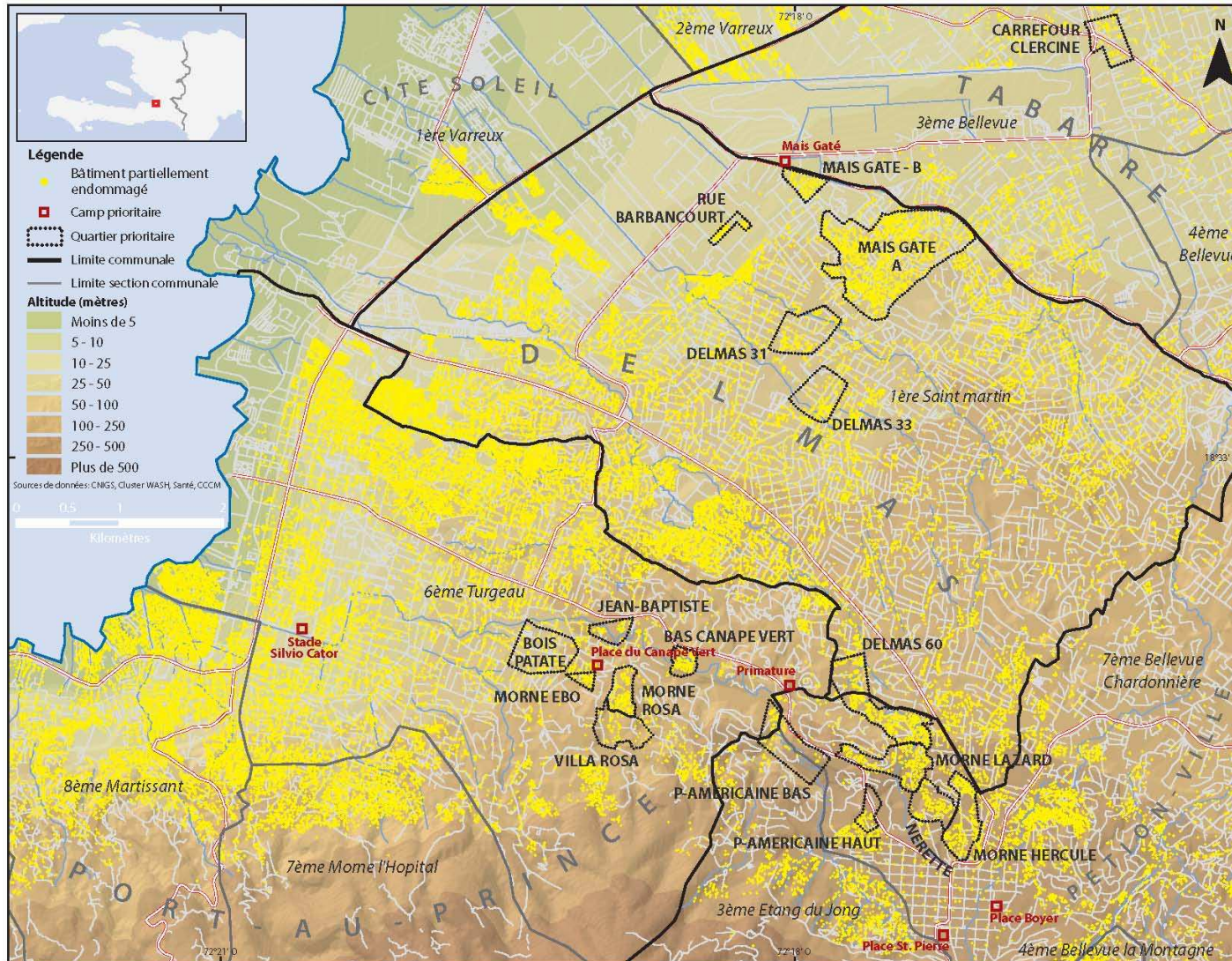


**Quartiers et camps prioritaires -  
Bâtiments sévèrement endommagés ou effondrés (maison rouges)**





## Quartiers et camps prioritaires - Bâtiments partiellement endommagés (maison jaunes)





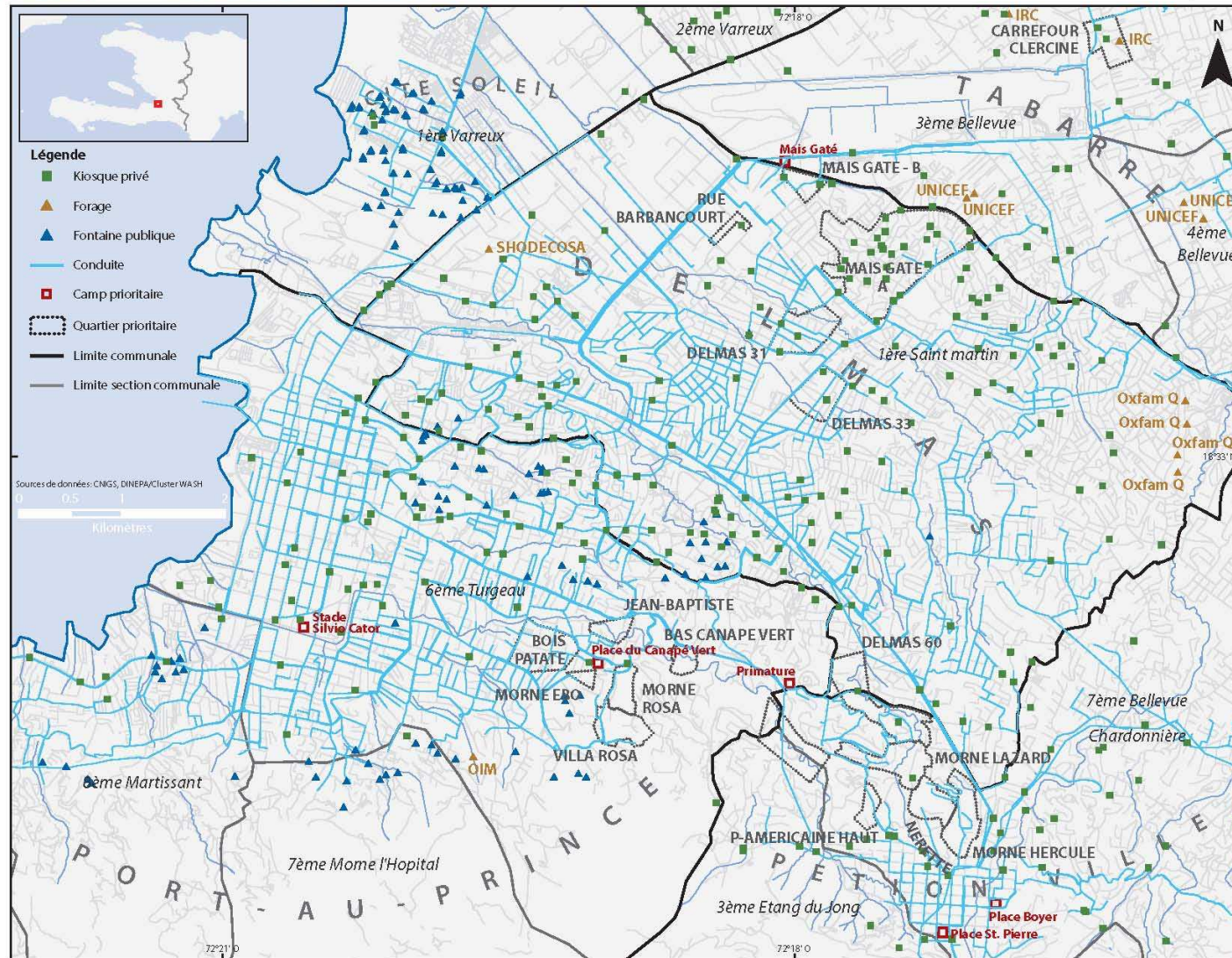






# Quartiers et camps prioritaires - Infrastructures assainissement

PNUD-HAÏTI  
15 juin 2011





## Quartiers et camps prioritaires - Etablissements de santé

PNUD-HAÏTI  
15 juin 2011

